

PHOTO REUTERS
L'Ordre du temple solaire annonçait la fin du monde. Celle-ci s'est produite prématurément pour une cinquantaine de ses membres, cette semaine.

Le gourou de l'apocalypse

Luc Jouret présentait le Québec comme une terre d'asile en prévision de cataclysmes imminents

MARTIN PELCHAT

Au début des années 80, en Martinique, pays du volcan de la montagne Pelée, un brillant conférencier, Luc Jouret, intéressait ses adeptes à un « ordre » encore peu connu et présentait le Québec comme une terre d'asile, en prévision de cataclysmes imminents dans les Antilles.

Les efforts de recrutement de Luc Jouret pour l'Ordre du temple solaire finirent par attirer l'attention publique quand six familles inquiètes alertèrent l'antenne martiniquaise de l'Association de défense des familles et de l'individu (ADFI), un regroupement basé en France qui suit de près les activités des sectes.

Ces familles demandèrent l'appui du responsable de l'ADFI de cette île des Petites Antilles, Lucien Zecler, parce que certains des leurs voulaient vendre tout ce qu'ils possédaient pour aller au Canada, participer à l'« Arche de survie » de Luc Jouret. Le projet était aussi connu là-bas sous différentes dénominations : la « ferme de survie », de Sainte-Anne-de-la-Pérade, ou « Archedia ».

Selon M. Zecler, Jouret avait parlé à ses disciples de grands cataclysmes qui devaient frapper les Antilles et la Martinique — où le volcan de la montagne Pelée, aujourd'hui assez calme, a détruit la ville de Saint-Pierre en 1902, y faisant près de 30 000 morts. Le Canada allait cependant échapper à la grande destruction prévue par Jouret.

« Le Canada avait valeur de terre nouvelle », corrige pour sa part une Martiniquaise qui a connu Jouret en 1987 et adhéré ensuite à l'Ordre du temple solaire. Selon cette femme, qui est demeurée fidèle à la philosophie de l'Ordre, l'ADFI et les médias ont toujours eu tendance à simplifier le message du charismatique Jouret.

L'Inde était apparue pendant un certain temps comme une terre fertile sur le plan de la « révélation spirituelle », mais « c'était un peu passé », dit-elle. Le message que les membres de l'Ordre retenaient, c'est que « le Canada était considéré comme devant prendre le relais de l'Europe ».

La section martiniquaise de l'Ordre du temple solaire a connu des années fastes pendant les années 80. L'Ordre y possédait un domaine de quatre hectares où il réunissait parfois des adhérents de Suisse, de France ou du Canada.

« Ils ont tenu des conventions annuelles qui regroupaient 300 à 400 personnes », de rappeler Lucien Zecler. Dès 1986, l'Ordre organisait aussi des « séminaires d'initiation » au Canada pour ses membres.

Les fidèles martiniquais de Jouret — comme ses recrues suisses ou québécoises — étaient souvent des gens d'âge mûr attirés par les médecines alternatives et l'ésotérisme. Ils venaient là-aussi de divers milieux : du secteur paramédical, du fonctionnariat, des affaires.

Séduire et convaincre

« D'après ce qui nous était dit, Jouret était un homme qui pouvait cristalliser un certain nombre de désirs non réalisés, un homme qui pouvait séduire et convaincre », d'expliquer M. Zecler, qui parle aussi de Jouret comme d'un « playboy ».

Luc Jouret, qui pratiquait l'homéopathe,

vantait aussi aux couples helvétiques, souvent aisés, qu'il recrutait en Suisse, le « refuge » du Québec. Là-bas, ils échapperaient aux périls qui guettaient le monde ; ils étaient des « élus ».

Il les attirait aussi avec un projet, plus terre-à-terre, de ferme écologique et d'agriculture biologique, à Sainte-Anne-de-la-Pérade, où l'Ordre avait acquis pour 235 000 \$, en 1984, l'ancien domaine du Sacré-Coeur. La demeure plus que centenaire, rebaptisée le « Centre culturel du Domaine du Sacré-Coeur », avait comme vocation de « sensibiliser le public à la dimension universelle de l'Homme », disait un dépliant.

Jouret animait aussi à l'époque les clubs Amenta, également présents en Suisse (Genève) et en France (Bordeaux, Brest etc.), où il réunissait entre autres des adeptes du végétarisme, de l'homéopathie et de l'acupuncture.

L'Académie du temple solaire pour la recherche et l'étude des Hautes sciences, créée en 1987 et basée elle aussi à Sainte-Anne, était d'une autre mouture. Le formulaire d'adhésion comportait ces précisions :

« Libre de toute contrainte et sans préjugés, je m'engage à participer par mon action tant concrète que spirituelle au sein de l'Ordre, par le versement régulier de mes cotisations, à la Vie et aux buts élevés et altruistes de l'Académie. Au cas où mon affiliation cesserait, quelle qu'en soit la raison, je m'engage à retourner tout document appartenant à l'Académie et à garder le silence absolu quant à leur contenu. »

Rose-Marie Klaus et son mari ont quitté Fribourg, en Suisse, en août 1986, pour vivre à Sainte-Anne-de-la-Pérade. Guéri par Jouret de ce que son dernier disait être un cancer, M. Klaus y est devenu, avec sa femme, actionnaire de la Société agricole 81 ltée. En 1988, leur investissement dans cette société associée à l'Ordre s'élevait à près de 300 000 \$.

Cette année-là, Luc Jouret a prédit rien de moins que la fin du monde, raconte Mme Klaus, qui a quitté l'ordre avec fracas au début des années 90, après avoir dénoncé l'utilisation faite des capitaux. (Elle a aussi divorcé d'avec son mari et vit maintenant en Suisse.) Les fidèles ont alors vidé leurs comptes de banque, construit des abris, et constitué des réserves de nourriture, dit-elle.

Selon Mme Klaus, Albert Giacobino, tué cette semaine en Suisse d'une balle dans la tête, était le principal bailleur de fonds de l'Ordre à Sainte-Anne-de-la-Pérade. En 1989, quand l'OTS a envoyé Mme Klaus et sa famille vivre quelque temps sur une autre ferme de l'organisation à Perth, en Australie, c'est Albert Giacobino qui a payé leurs billets d'avion.

Premiers ennus de Jouret

Au début des années 90, les choses ont commencé à mal tourner pour Luc Jouret, tant en Martinique qu'à Sainte-Anne-de-la-Pérade.

Dans les Antilles, la campagne publicitaire de l'ADFI — qui dénonçait notamment le discours apocalyptique de Jouret — avait fait très mal à l'OTS. Jouret a cessé de s'y rendre et ses disciples n'ont à peu près plus fait parler d'eux.

« Depuis 1991, ils sont plus ou moins en sommeil, explique Lucien Zecler. Nous pensons aussi qu'ils ont de graves difficultés financières en Martinique. »



Pour Luc Jouret, « le Canada avait valeur de terre nouvelle ».

Au Québec, à la même époque, Jouret aurait été carrément écarté du groupe de Sainte-Anne-de-la-Pérade, qui connaissait de plus des difficultés avec ses projets agricoles.

C'est du moins ce que faisait savoir l'an dernier le leader du groupe de Sainte-Anne, Robert Falardeau, un fonctionnaire de Québec qui a aussi péri, cette semaine, dans les événements tragiques de Suisse.

Dans un communiqué publié le 17 mars 1993, soit après que la Sûreté du Québec eut lancé contre Luc Jouret un mandat d'arrêt dans une affaire d'armes prohibées, l'Ordre précisait que « depuis 1990, monsieur Jouret n'avait d'autres liens avec l'Ordre que celui de membre du conseil d'administration », lequel siégeait une fois par année.

Un avocat de Québec mandaté alors par l'OTS, Me Jacques Larochelle, avait ajouté que si l'OTS s'était dissocié de Jouret, c'était en raison du « caractère excessif ou démesuré » de certaines conférences de l'homéopathe. « Il faisait certains pronostics trop précis sur des choses qui devaient se passer, expliquait l'avocat. On trouvait qu'il allait trop loin dans ses certitudes. »

Si Jouret était demeuré au conseil d'administration jusqu'à sa démission, le 7 janvier 1993, c'était par « diplomatie » envers lui, expliquait-on. « On a essayé de l'écartier sans le blesser. »

Au cours d'une subséquente interview téléphonique avec *La Presse*, le successeur de Jouret à la tête de l'ordre, Robert Falardeau, avait été un peu plus explicite : « Luc est un chic type, mais il est dur à contrôler. »

Le communiqué de l'an dernier de l'Ordre précisait aussi que les membres de l'OTS et les membres de l'ARCHS (Académie de recherche et de la connaissance des Hautes sciences) n'étaient pas les mêmes.

Si l'OTS faisait allusion à l'ARCHS, une association « économique-ésotérique », c'est que c'était au sein de cette association que Luc Jouret déployait ses efforts de recrutement au Québec depuis 1990.

En 1990 et 1991, Luc Jouret recrutait beaucoup dans les milieux d'affaires québécois. Les buts de l'ARCHS : « consti-

tuer un réseau de leaders qui sont en recherche et qui sont intéressés à acquérir une connaissance opérative provenant de la Haute science et à partager autour de travaux concrets afin d'appliquer cette synthèse dans leur milieu ».

Le Sphinx et le chaos

Un séminaire d'octobre 1991 de l'ARCHS, animé par Jouret, portait sur « l'entreprise et le chaos ». Un mois plus tôt, les Éditions Atlanta annonçaient dans le magazine d'inspiration *Nouvel Âge Guide Ressources* une conférence de Jouret intitulée « Le Sphinx, le Christ et l'Homme nouveau ».

Un des collaborateurs de Jouret dans l'ARCHS était Jean-Pierre Vinet, cadre à Hydro-Québec. Depuis 1988, Jouret avait donné plusieurs conférences à des employés de cette société d'État, sur des thèmes comme le « sens de la vie et de la réalisation de soi ».

Selon Hydro-Québec, 36 de ses employés avaient aussi assisté « à leur initiative personnelle » à des conférences données par Luc Jouret, soit dans des salles publiques, soit à Sainte-Anne-de-la-Pérade, soit à Saint-Sauveur, dans les Laurentides, où l'ARCHS disposait d'un luxueux siège social d'une valeur de 700 000 \$, rue Lafleur.

Cette résidence, où la SQ a saisi l'an dernier beaucoup de paperasse, mais pas d'armes, est le siège social des Projets Samassamox, qui exploitent des « bâtiments résidentiels et logements ».

Le président en était encore, selon le dernier rapport annuel, celui de 1993, Joseph Di Mambro, que certains présentent comme le vrai leader de l'Ordre du temple solaire en Suisse, et dont l'épouse aurait aussi péri dans le carnage, affirmant des médias européens hier. Le secrétaire de Samassamox était M. Albert Giacobino.

Une enquête interne menée par Hydro-Québec en mars et avril 1993 avait conclu que 15 de ses employés étaient ou avaient été membres de l'Ordre du temple solaire ou de l'ARCHS. On les retrouvait majoritairement dans cette dernière organisation.

Un ancien membre du conseil d'administration de l'ARCHS a expliqué l'an dernier à *La Presse* que l'association avait tenu un maximum de huit séminaires. Le manque de disponibilité de Jouret, souvent parti en Europe, et le manque d'assiduité des participants, avaient eu raison de l'ARCHS, selon cette source.

Mais c'est l'intervention spectaculaire de la SQ de mars 1993 qui a vraiment sonné le glas des activités officielles de Jouret au Québec.

Présenté alors par la police comme « le gourou de la secte de l'Ordre du temple solaire », Jouret était recherché pour complot pour l'achat d'armes, dont un silencieux. Selon la SQ, la secte s'armait en prévision de la fin du monde. Jean-Pierre Vinet fut pour sa part inculpé, tout comme Herman Delorme, un agent d'assurances membre de l'ARCHS.

Les trois hommes ont finalement plaidé coupable, au cours de l'été 1993, à des accusations réduites et ont bénéficié d'une absolution conditionnelle, le tribunal ayant conclu qu'ils avaient acheté ces armes à des fins défensives. Luc Jouret est aussitôt rentré en Europe, tandis que Jean-Pierre Vinet se voyait forcé par Hydro à prendre sa retraite.

M. Vinet, qui est par la suite demeuré

en contact avec Luc Jouret et avec l'épouse de Joseph Di Mambro, est parti en voyage en Europe, il y a un mois, avec sa compagne Pauline. Il n'a pas donné de ses nouvelles depuis la découverte du carnage en Suisse.

Son avocat et ami depuis une trentaine d'années, Denis Boudrias, est de plus en plus pessimiste à son sujet, à mesure que le temps passe et que la famille reste sans nouvelles. De plus, Annie, la belle-fille de Jean-Pierre Vinet, qui demeure en Suisse, est introuvable elle aussi.

Avocat sceptique

Me Boudrias craint qu'ils n'aient eux aussi péri, comme Robert Falardeau et la journaliste Jocelyne Grand-Maison, et comme le maire de Richelieu, Robert Ostiguy, et sa femme. Mais l'avocat montréalais pense que si son ami Jean-Pierre Vinet est mort, il ne s'est sûrement pas enlevé la vie.

« Je reste convaincu qu'il n'y a pas de suicide collectif dans ça », affirmait Me Boudrias hier. « Il y a des sectes, des groupes, où on sent que la mort est vue comme une délivrance. Ce n'est pas le cas de ces gens-là. J'ai plus l'impression qu'on a voulu camoufler autre chose. »

Bien qu'ébranlé par les événements de l'an dernier, Jean-Pierre Vinet, que Me Boudrias décrit comme un homme jovial, un optimiste, « s'était relevé de ça ». Il venait d'ailleurs d'emménager dans une nouvelle maison en banlieue de Montréal, et avait mis grand soin à la décorer avec sa compagne.

« Je ne sais pas quoi penser », dit Denis Boudrias.

Rose-Marie Klaus ne croit pas, elle non plus, à la thèse du suicide collectif. « Pour moi, les gens ne savaient pas qu'ils allaient mourir », dit-elle.

Lucien Zecler est quant à lui peu surpris par un tel dénouement. « Depuis qu'on a créé l'antenne de l'ADFI en Martinique (1984), il y a eu la Guyana, Waco, dit-il. L'expérience que nous avons de ces choses-là prouve que tôt ou tard, elles se terminent par un drame. »

Quant à la disciple martiniquaise de Jouret interviewée par *La Presse*, elle ne voit rien dans sa propre expérience de l'Ordre du temple solaire qui annonçait ces morts tragiques. « Au contraire, c'était la défense de la vie », dit-elle.

Elle ne croit pas à l'hypothèse des exécutions, de plus en plus accréditée. Ce ne peut-être, à son avis, qu'un suicide collectif. « Je suis persuadée que les choses sont plus compliquées qu'on ne le pense. »

« Il y a une certaine cohérence, parce que ce sont des gens qui n'ont pas peur de la mort, ça c'est sûr », affirme-t-elle. Et si les membres de l'Ordre n'ont pas peur de la mort, explique encore cette femme, c'est qu'ils la voient comme un « passage ».

Mais s'il y a eu suicide collectif, il serait invraisemblable que Luc Jouret n'ait pas lui-même succombé avec les victimes des Alpes suisses, admet-elle d'emblée. « Il ne peut qu'être là. »

La police semble cependant croire qu'au contraire, l'énigmatique Luc Jouret, qui avait tant à dire sur le « Sphinx, le Christ et l'Homme nouveau », est toujours vivant, tout comme son ami Joseph Di Mambro.

La mission impossible de Jean Campeau

« La grande commande que je vous donne, à vous et à la présidente du Conseil du trésor, est la suivante : il faut que l'État cesse d'emprunter pour payer l'épicerie. Trouvez un moyen. Je vous donne deux ans. »



L'après-midi du 26 septembre, Jean Campeau, en acceptant ses nouvelles responsabilités de ministre des Finances, a dû avoir des sueurs froides lorsque le premier ministre Parizeau, avec son ton présidentiel, lui a donné cet ordre de marche.

Sa commande, qui est de réduire à zéro, en deux ans, le déficit des opérations courantes, constitue une mission impossible.

Techniquement, le ministre peut, bien sûr, y arriver, si le gouvernement péquiste, dans une volte-face spectaculaire, se lance dans une vague de compressions plus brutales que celles de ses adversaires libéraux. Mais, politiquement, le PQ peut-il faire cela sans trahir les espoirs qu'il a suscités, au cœur d'une campagne référendaire ? Poser la question, c'est y répondre.

Voici de quoi il retourne. Jean Campeau hérite du budget de son prédécesseur, André Bourbeau, qui prévoyait pour 1994-95 des dépenses de 41,7 milliards et un déficit de 4,4 milliards. Contrairement à l'usage, le nouveau ministre ne conteste pas ces chiffres.

Environ le tiers de ce déficit, soit 1,6 milliard, provient de dépenses de capital comme la construction de routes et de ponts, et les deux autres tiers, environ 2,8 milliards, serviront à financer des dépenses courantes, par exemple l'aide sociale et la justice. La première forme de déficit, similaire à une hypothèque, est tolérable; par contre, emprunter pour financer des dépenses courantes, dont le bénéfice se limite à l'immédiat, pose un très sérieux problème. C'est ce qui a mené M. Parizeau, comme Daniel Johnson, à s'attaquer d'abord aux emprunts qui servent à payer l'épicerie.

Ce qui a semé l'incrédulité, c'est qu'en campagne électorale, M. Parizeau a affirmé qu'il pourrait éliminer ce déficit d'épicerie en deux ans, un processus plus rapide que celui que prévoyait M. Johnson, pourtant non laxiste en la matière, qui se donnait trois ans. Tandis que les libéraux auraient fait passer le déficit de 4,4 milliards, cette année, à 3,3, dans deux ans, les péquistes, pour tenir promesse, devront le ramener à 1,6 milliard dans deux ans.

L'impact de cette différence d'un an est donc énorme. Selon les données de leur dernier budget, les libéraux prévoyaient que, pour respecter leur objectif pourtant plus modeste, il faudrait imposer des compressions additionnelles de 1,9 milliard, l'an prochain, et de 1,2 milliard, dans deux ans. Le Parti québécois, plus ambitieux, devra, en plus de cet effort de 3,1 milliards, aller trouver un autre 1,6 milliard, soit un total de 4,7 milliards en deux ans.

C'est une commande énorme. Pour s'en rendre compte, rappelons que les libéraux qui, depuis deux ans, s'étaient lancés dans une très impopulaire offensive de redressement financier, (loi 102 qui gelait les salaires des fonctionnaires, loi 198 qui forçait à des réductions d'effectifs, contrôle des dépenses de santé, compressions à l'aide sociale, frais de scolarité, etc...) n'ont réussi, avec ces compressions d'une ampleur inégalée dans l'histoire du Québec, qu'à économiser 3,8 milliards.

Le PQ veut aller chercher 4,7 milliards. Avec deux contraintes. La première, ce sont ses promesses électorales qui, selon M. Parizeau, s'élèvent à 300 millions, pour lesquelles il faudra trouver l'argent, ce qui fait passer la commande de compressions à 5 milliards. Et la seconde, encore plus lourde, c'est qu'en campagne et depuis le 12 septembre, M. Parizeau et plusieurs de ses ministres ont dénoncé un grand nombre d'outils dont s'étaient servis les libéraux pour contrôler le déficit : les lois 102 et 198, l'utilisation de la RAMQ comme vache à lait, utilisation dénoncée par le ministre Léonard, les contrôles et les réductions de chèques à l'aide sociale dénoncés par la ministre

Blackburn, les baisses de taxes à Montréal promises par M. Laurin.

Tout cela est louable. Mais comment le gouvernement Parizeau entend-t-il réduire le déficit plus vite que les libéraux, sans son arsenal de politiques, en sachant que chaque vague de compression est plus difficile que la précédente, en sachant que les coupures intelligentes prennent beaucoup plus de temps à avoir des effets que les coupures brutales, en sachant, que l'an prochain, est une année référendaire où il sera virtuellement impossible de faire des choix impopulaires.

Comment y arriver ? Le ministre Campeau peut à la rigueur compter sur une croissance plus forte que prévue. Il peut sans doute taxer les riches et resserrer les contrôles fiscaux. Mais il y a une limite à la voie fiscale. Il y a aussi les jeux d'écriture et les artifices dont M. Parizeau a toujours eu le secret. Mais ça ne suffit pas.

On ne doute pas du talent du tandem Campeau-Parizeau et de sa capacité à bien gérer les finances publiques et à réduire le déficit. Mais ces talents ne pourront pas porter fruit sans toucher de façon profonde aux programmes que les péquistes se sont engagés à préserver, sans abandonner l'idéologie qui les a portés au pouvoir. Jamais, en campagne, M. Parizeau n'a évoqué la moindre cible ou la moindre piste qui permettrait de deviner comment il s'y prendra pour imposer le régime d'austérité que, dans les faits, il a promis.

Ca ne balance pas. Soit la promesse électorale de Jacques Parizeau était déraisonnable, soit les moyens que le gouvernement péquiste entend utiliser sont inadéquats. Et c'est pour cela que Jean Campeau se doit rapidement, bien avant un budget qui sera déposé en avril ou mai, de donner l'heure juste aux Québécois et leur dire les voies qu'il empruntera.

Alain DUBUC

Le drame du TNM

Le naufrage n'a pas eu lieu. Après avoir dû repousser la première de son *George Dandin*, le Théâtre du Nouveau Monde s'est finalement entendu avec ses quatre techniciens. A quelques jours près, la saison peut commencer comme prévu. La crise est finie ? Pas vraiment. En fait, cet accord de la dernière heure n'est qu'un répit dans la turbulente carrière du TNM. D'abord, parce qu'il s'agit d'une solution d'urgence qui laisse à la direction du théâtre et à ses techniciens-syndiqués une année pour trouver un nouveau modèle de coexistence. S'ils n'y parviennent pas, l'affrontement risque de reprendre là où il a été laissé.



Mais l'incompatibilité entre le syndicalisme pur et dur et les exigences de la production artistique, ce n'est qu'un symptôme d'un mal plus profond : l'insuffisance chronique de moyens, compte tenu des exigences du répertoire dont le TNM fait sa spécialité. Le vrai problème est là : dans une pénurie qui, à la longue, risque de produire un effet saucisse Hygrade à l'envers. Plus le théâtre rognera sur ses productions, plus il risque de perdre son public. Plus il aura de difficulté à remplir ses sièges, moins il aura d'argent, et plus il devra ménager ses effets. Etc...

Arrivée, il y a deux ans, aux commandes du TNM, après que celui-ci eut vécu une pénible crise existentielle, Lorraine Pintal a tout fait pour rompre ce cercle vicieux. L'an dernier, la fréquentation du TNM a augmenté de 18 p. cent. Mais la nouvelle direction traîne un boulet : un déficit de 1,3 million, qui la confine à un état perpétuel de lutte pour la survie et l'empêche d'envisager des projets de relance minimalement ambitieux. Cet état n'est pas nouveau : dans les années 60, Jean Gascon avait claqué la porte du TNM parce qu'il n'avait pas les moyens de sa mission. La différence, c'est qu'aujourd'hui, les locaux que le théâtre occupe depuis 22 ans ont perdu beaucoup de leur fraîcheur. Ce n'est plus seulement un handicap artistique. Le délabrement des lieux a fini par incommoder le public.

Bref, la relance du TNM passe par des investissements immobiliers. Or, il y a une dizaine d'années, Québec a mis sur pied un programme visant à retaper les bâtiments culturels. La plupart des théâtres montréalais en ont profité. Le Rideau Vert, le Théâtre d'Aujourd'hui et la Licorne ont été rénovés. Carbone 14, la Veillée et l'espace Go sont en train de l'être. À elle seule, la rénovation du Monument National a coûté 18 millions.

Bizarrement, le TNM fait bande à part : son projet d'agrandissement, qui entre autres bénéfices comblerait l'un des horribles trous qui défigurent le centre-ville, a eu droit à une étude de faisabilité, il y a quatre ans. Puis, plus rien.

L'impasse budgétaire actuelle accule les gouvernements à faire des choix douloureux. Mais l'indifférence avec laquelle Québec traite le cas du TNM ne relève pas d'un pénible mais nécessaire exercice de compression. Après tout, nos gestionnaires de la Culture se sont donné une priorité : rénover les « infrastructures » culturelles. Ils y ont consacré une enveloppe. Et ont tout simplement oublié d'y inclure l'un des principaux piliers de notre dramaturgie. Ce n'est pas encore de l'assassinat culturel. Mais c'est un cas patent d'incohérence.

Agnès GRUDA



REPRISE DROITS RESERVES

Un ex-député péquiste conseille aux nouveaux élus d'affirmer leur liberté



MARCEL ADAM

Jeudi, dans la page voisine, le journaliste et ancien député péquiste Pierre de Bellefeuille rappelait aux membres de la nouvelle législature que leur premier devoir est

de servir le peuple qui les a mis là et que, pour ce faire, ils doivent commencer par reconquérir leur liberté de pensée et de parole.

L'auteur de cet appel à l'insubordination appréhende que la mainmise du gouvernement péquiste sur son caucus sera d'une exceptionnelle rigidité. « Le nouveau préfet de discipline (le whip) aura, dit-il, le fouet plus long que ses prédécesseurs », du fait que, par exception, ce père fouettard siégera dorénavant au Conseil des ministres.

Pierre de Bellefeuille a mis le doigt sur la faille majeure du système politique canadien.

L'appropriation du législatif par l'exécutif a fait qu'aujourd'hui le Parlement a bien peu de pouvoir, dit-il. Ce lieu est devenu essentiellement un théâtre où les acteurs sont les ministres et les membres du « cabinet fantôme » de l'opposition. Les simples députés, eux, sont les faire-valoir ou la claqué.

Récemment, à l'émission télévisée *Enjeux*, de Radio-Canada, portant sur le pouvoir politique,

des membres du sérail confirmaient l'insignifiance du rôle du député dans la conduite des affaires publiques, et faisaient prendre conscience que notre système politique supposément exemplaire est affligé d'une très grave carence démocratique.

Des anciens députés du parti gouvernemental, à Ottawa et à Québec, de même que des anciens conseillers des premiers ministres Mulroney et Bourassa y corroboraient l'expérience vécue par M. de Bellefeuille.

Le pouvoir est concentré au conseil des ministres mais surtout dans les mains du chef du gouvernement. Le député n'a d'autre fonction en Chambre que de faire nombre au moment des votes, obligé qu'il est de suivre docilement la ligne du gouvernement ou du parti, sous la férule du préfet de discipline, le bien nommé « whip ».

Cette domestication est obtenue par la menace d'une excommunication qui pourrait écourter abruptement la carrière politique, en même temps que par la dispensation de certains privilèges, tels un poste de président de commission parlementaire ou d'adjoint ministériel ou de délégué régional (une nouveauté), des voyages touristiques déguisés en voyages d'études, et autres gâteries qui ont pour but de mieux faire accepter de jouer le rôle du valet au député censé être le maître de céans.

Ce parlementarisme formellement démocratique mais dictatorial dans son fonctionnement, me paraît être sinon toujours la cause,

du moins le facteur aggravant des grands problèmes que connaît aujourd'hui le pays, le contentieux constitutionnel n'étant pas le moindre.

Cette crise constitutionnelle récurrente, qui conduit le Canada à sa perte en empêchant de résoudre les problèmes socio-économiques qui le ruinent en le paralysant, est le fait des premiers ministres qui en ont fait depuis toujours leur domaine réservé. Les ministres et les députés n'étant généralement mis à contribution que pour entériner sans discussion la volonté toute-puissante d'un chef du gouvernement ne prenant conseil que de lui-même et d'assistants ou experts non élus.

Cette situation, il faut le souligner, est la même au provincial qu'au fédéral.

Pour ce qui est du Québec, c'est un euphémisme d'en dire qu'il n'est pas exemplaire. Durant les négociations de Meech et de Charlottetown, aussi bien les ministres que les députés ont été tenus à l'écart de ces entreprises d'importance historique.

Pour Pierre de Bellefeuille, cet asservissement du député par le gouvernement ou la direction du parti est la conséquence de l'évolution du régime parlementaire de type britannique, non la faute de Jacques Parizeau ou de qui que ce soit d'autre.

Il a raison, sauf qu'à cet égard, le Canada est le pays où le système a le plus dégénéré vers le pouvoir personnel et que cette dénaturation est relativement récente.

De tous les pays dotés des mêmes institutions politiques, le Canada est celui qui a poussé le plus loin l'usurpation du législatif par l'exécutif. Si bien, qu'aujourd'hui, le premier ministre possède un pouvoir peut-être sans équivalent dans les démocraties occidentales, qui en fait à toutes fins pratiques un dictateur élu.

Au Parlement britannique, maison-mère et modèle de notre système politique, le député a non seulement conservé sa liberté de parole et de pensée, il possède aussi celle de ne pas toujours suivre aveuglément la discipline du parti ou d'appuyer inconditionnellement la politique du gouvernement.

Au Canada, la solidarité ministérielle a fini par s'étendre à tout le caucus, amenant la direction des partis à confisquer graduellement la liberté des députés en les soumettant à une discipline toujours plus rigide. De telle sorte que les élus sont devenus depuis plusieurs décennies rien de plus que des pions manipulés par des dirigeants dont l'autorité procède de la volonté du parti et non du peuple, quand ce n'est pas par des assistants non élus.

Mandaté pour faire valoir les intérêts auprès du gouvernement, le député se retrouve au contraire de ses commettants, le défenseur de politiques élaborées sans lui et qu'il est forcé d'appuyer, parfois en trahissant ses électeurs.

Langue de bois

Dans la série jargon, voici des extraits d'un récent avis du Conseil supérieur de l'Éducation sur l'enseignement secondaire.

Les auteurs se penchent d'abord sur le phénomène de l'adolescence. Pour constater que : « La musique est au cœur de la vie des jeunes. Ils en sont imprégnés, plongés en permanence dans un bain musical. Tous les jeunes sont concernés par l'écoute et la diffusion de musique enregistrée. »

Plus poétiquement, « les jeunes sont habités par des forces qui les poussent en avant. Ces grands dynamismes disent autrement, comme à travers un second regard ou selon un angle transversal, les traits caractéristiques dont on vient de parler. »

Evidemment, ces forces influencent les jeunes cerveaux. « La pensée des jeunes se développe en mosaïque et en arborescence. » Phénomène que l'on apprend à contrôler à l'école : « Il faut alder cacun et chacune à acquérir une stratégie de la pensée, laquelle requiert la coordination des opérations et leur mise en ordre. »

Quel impact sur la manière d'enseigner ? Nous y voici. « Enseigner, c'est apprendre à penser. Cela suppose qu'on adopte un rythme qui permette l'exercice de la pensée. Plus le cours est chargé, plus il fait appel à la mémorisation d'une multitude de connaissances, moins il y a de temps pour la réflexion. »

On voit que nos vaillants fonctionnaires de l'éducation ont mis leur précepte en pratique. Leur avis ne contient que de la pensée. Pour le contenu, il faudra repasser.

A. C.

OPINIONS

Le rituel référendaire : tout change parce que rien ne change

Curieusement, depuis le référendum de 1980, les plaidoyers et la plupart des enjeux sont restés intacts

KIMON VALASKAKIS

L'auteur est professeur-titulaire de sciences économiques à l'Université de Montréal, président de l'INSTITUT GAMMA et associé-fondateur d'ISOGROUP Consultants. Au cours des prochains mois, il nous présentera régulièrement une analyse de l'actualité avec le recul de l'histoire et de la prospective.

Pendant l'élection fédérale de 1993, afin de mieux me préparer à un débat entre candidats, un membre de mon équipe m'a offert la cassette d'une entrevue radiodiffusée que j'avais accordée, portant sur l'indépendance. Il était question de monnaie, de dette, d'emplois, de fuites de capitaux, etc. En écoutant la cassette je reconnaissais ma voix et la pertinence des arguments portant sur les conséquences d'une éventuelle séparation du Québec, mais je me trouvais incapable de me rappeler de la date de cette entrevue. Ce n'est qu'en fin de cassette que celle-ci s'est révélée. C'était en 1979, il y a donc 15 ans...

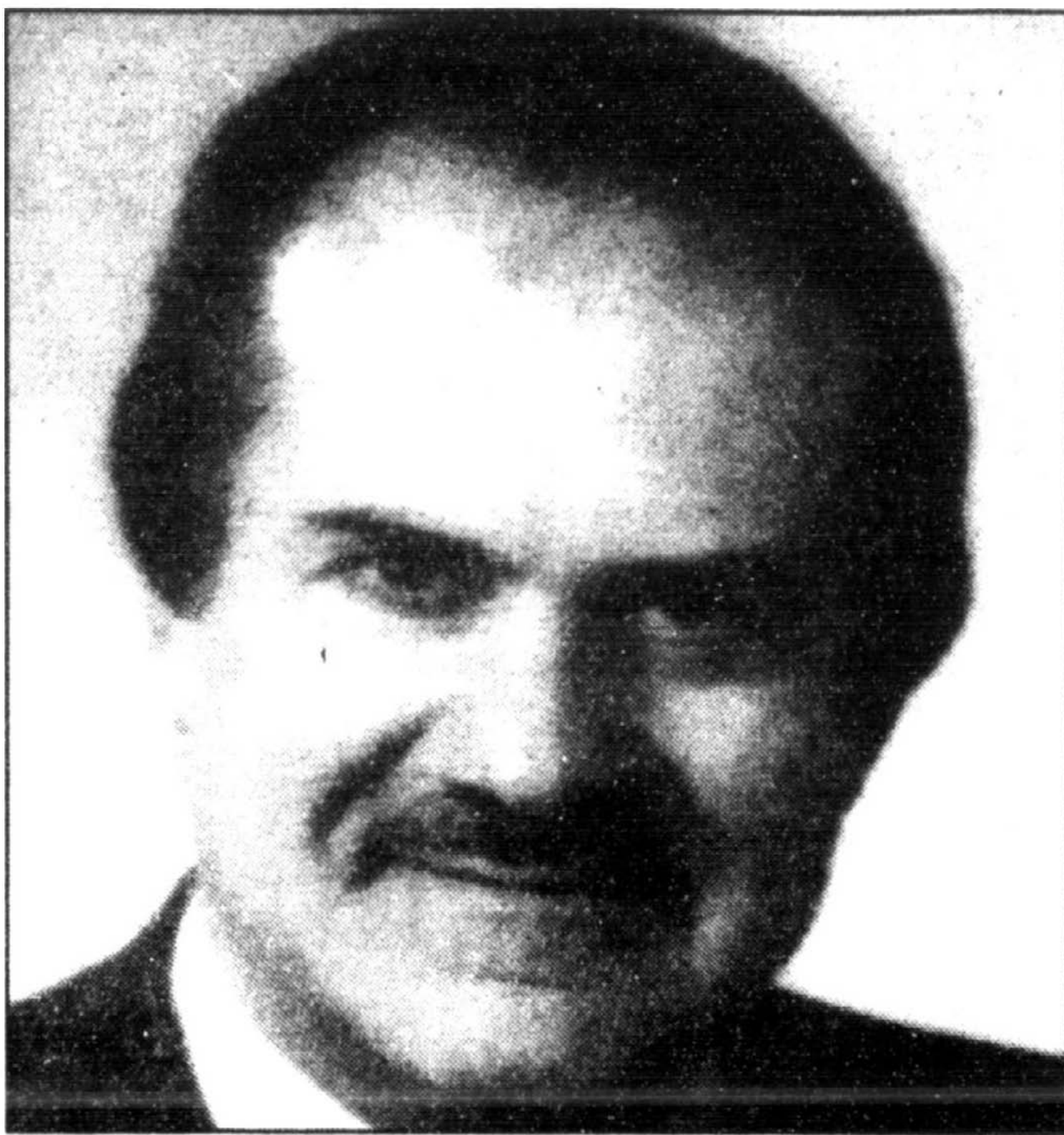
Curieusement, la plupart des enjeux et les plaidoyers sont restés intacts. Devant ce phénomène de déjà vu, alors que nous nous apprêtons à nous embarquer dans une nouvelle aventure référendaire, on peut se demander ce qu'il y a de nouveau et ce qu'il y a d'ancien dans tout ça. Comme le dit si bien le journaliste français, Jean François Kahn dans son nouveau best-seller, « tout change parce que rien ne change. »

« Rien ne change... »

On peut observer au moins trois constantes dans l'évolution du débat sur la question nationale. Premièrement, le nationalisme québécois reste une force politique importante avec ou sans référendum. Il jouit d'un petit noyau dur des indépendantistes et d'un groupe plus nombreux « d'affirmationnistes ». Ce nationalisme oscille d'une façon régulière entre une forme visible et puissante et un état de latence et d'invisibilité. On peut découvrir d'ailleurs une périodicité régulière de ce phénomène depuis les vingt-cinq dernières années. (...)

Sous-tendant cette périodicité cyclique du mouvement nationaliste, on retrouve une seconde constante : l'ambivalence structurelle du Québécois francophone vis-à-vis du Canada. D'une part, on veut le quitter. D'autre part, on l'aime bien et on voudrait qu'il vive. Aucun indépendantiste ne souhaite vraiment la destruction du Canada. On voudrait qu'il continue à exister et à prospérer. On imagine « un Québec indépendant dans un Canada fort », à la Yvon Deschamps; on « garde la tête (ou le portefeuille) au Canada », mais « le cœur au Québec ». On veut un « gouvernement fédéral efficace », mais on souhaite « une plus grande décentralisation des pouvoirs ». La pérennité de cette ambivalence date, non pas de 1970 ou de la Révolution Tranquille, mais bien de 1759 et de la Conquête. Le québécois francophone n'a jamais entièrement accepté le verdict de la bataille des Plaines d'Abraham et, de façon symbolique, il la rejoue avec une périodicité régulière. Si seulement Montcalm avait gagné, tout aurait été tellement plus simple...

La troisième constante est la tendance du Canada anglais à réagir au flambées nationalistes québécoises plutôt qu'à les prévenir. Le « ROC » n'a jamais trouvé la bonne réponse à sa fameuse question « What does Québec want? ». Par conséquent, il choisit l'attentisme. Il ne propose rien quand il fait beau fixe. Ce n'est qu'à l'approche de l'orage qu'il se mobilise et parfois s'affole. Le résultat de ce mode réactif est un tâtonnement



Kimon Valaskakis

interminable et sans issue où on alterne entre des études sans fin et des référendums périodiques qui sont devenus presque un rituel canadien.

Ce rituel référendaire risque de se perpétuer si les forces de base qui l'alimentent ne sont pas exorcisées. Évidemment les indépendantistes proposent de régler le tout par l'accès à l'indépendance, alors que les fédéralistes estiment qu'une nouvelle défaite de l'option indépendantiste sera finale. Avant d'aborder cette question, voyons un peu comment l'environnement extérieur a changé entre 1980 et 1994.

« ...mais néanmoins tout change ! »

La tendance qui devrait le plus inquiéter les indépendantistes est le fait que l'on assiste, depuis 1994, à un déclin de l'Etat-nation et à une dilution considérable du concept même de l'indépendance, surtout pour les petits pays. L'indépendance réelle est en train de devenir un luxe que ne peuvent se payer que les grands de cette terre. La mobilité transnationale des entreprises et des autres facteurs de production, communément appelée « mondialisation » réduit la marge de manoeuvre de tous les gouvernements élus qui ne maîtrisent plus leur espace économique. La possibilité de relocalisation des entreprises et la puissance des milieux financiers imposent des contraintes majeures aux gouvernements, même des grands pays et à fortiori des petits. Les budgets des ministres des finances sont jugés non plus par les électeurs, mais par les gnomes de Zurich et de Hong Kong. Par conséquent, les projets de société nationaux, aussi beaux qu'ils soient, ne sont réalisables pour les petits pays qu'avec l'autorisation des « marchés internationaux ».

Cette première constatation nous mène à une seconde. Si on veut redresser l'équilibre entre les élus et les cadres anonymes et apatrides des entreprises mondiales, il faut se doter de grands ensembles politico-économiques avec une force de frappe convaincante. C'est d'ailleurs l'essentiel du projet de l'Union Européenne. Ce groupement de 12 pays - qui vont devenir 16 - possède un pouvoir redoutable avec ses 350 millions de producteurs, de consommateurs, et des

structures de concertation fortes. On assiste donc à l'émergence d'une antidote possible à la mondialisation qui est la continentalisation ou la création d'États-continentaux fédéraux ou confédéraux. L'expérience de l'Europe de l'Est confirme, paradoxalement cette constatation. Après avoir ouvert la porte à tous les mouvements centrifuges et nationalistes on commence à s'en repentir. (...)

Une troisième constatation s'impose. La continentalisation ou la création de grands ensembles (non pas seulement économiques mais politiques) est alimentée par le phénomène de la montée des interdépendances. On s'aperçoit que l'on ne peut plus régler les problèmes au niveau local seulement. En matière d'environnement, par exemple, l'indépendance est tout à fait illusoire du moment que ni les pluies acides, ni le trou dans la couche d'ozone, ni le réchauffement planétaire ne se soucient de frontières nationales. En matière économique, on finit aussi par reconnaître qu'une hausse des taux d'intérêt américains force les nôtres à monter aussi et que la baisse du dollar américain en Europe rend nos vacances plus chères dans ce continent puisque notre monnaie suit de près la devise américaine. On ne peut même pas décider d'imposer des taxes sur le tabac sans l'accord des Américains, car le phénomène de la contrebande nous force à aligner nos politiques avec celles de nos voisins au sud.

Quatrièmement, la ratification de l'ALÉNA apporte non seulement des changements économiques, mais une nouvelle donne géopolitique dans le débat référendaire. La peur de la séparation du Québec, facteur très important dans l'esprit du Canada anglais en 1980, est absente aujourd'hui. Devant l'intégration continentale nord-américaine, la plupart des provinces anglo-canadiennes examinent déjà des alternatives économiques au sud de la frontière. Certaines provinces sont susceptibles de devenir plus séparatistes que le Québec. De toute façon, la panique est absente. S'il y a des fuites de capitaux québécois, les camions de la Brinks emprunteront plus probablement l'autoroute 89 vers New York que la 401 vers Toronto, et les entrepreneurs prendront l'avion pour le

Mexique. Au sein de l'ALÉNA, le Québec indépendant viendrait à la table de négociation avec 7 millions d'habitants affrontant 22 millions de Canadiens anglais, 90 millions de Mexicains et 250 millions d'Américains. On conviendra que ce rapport de force est peu enviable.

Pour en finir avec ce rituel

Tout laisse penser qu'à moins de grosses surprises (toujours possibles en politique) les fédéralistes vont gagner le prochain référendum. Mais s'agira-t-il de la fin de la saga nationaliste? Monsieur Parizeau a bien indiqué que ne sera que partie remise. En réalité, tant que les invariants dans ce dossier ne changent pas, on peut s'attendre à un prolongement indéfini de la périodicité cyclique de flambées et d'accalmies.

Or, les deux éléments les plus influents sur cette périodicité sont l'ambivalence structurelle des québécois francophones vis-à-vis du Canada anglais et le mode réactif des Canadiens anglais. L'ambivalence structurelle pourra être éliminée si les forces fédéralistes offrent aux électeurs un projet de société intéressant voire même exaltant.

La défense du Canada, par ce qui est perçu comme le statu quo fédéraliste, est insuffisante, surtout lorsque le PQ et le BQ proposent l'idéal d'un pays, susceptible d'exciter l'imagination, même si cet idéal est tout à fait irréaliste. Le caractère « exceptionnel » du Canada tel qu'exprimé par certains fédéralistes est certes réel, mais pas encore convaincant. Bien que confirmé par des statistiques des Nations-Unies, par des sondages portant sur la qualité de la vie et par les témoignages de ceux qui ont voyagé à l'extérieur du Québec, ce message n'atteint pas la masse des citoyens qui ne voyage pas. Il incombe donc aux forces fédéralistes, non seulement de faire comprendre aux Québécois que le fédéralisme canadien est un système souple qui laisse toute la latitude nécessaire pour une évolution du système, mais aussi d'opposer une vision canadienne à la vision indépendantiste. Il s'agit ici de gagner le référendum et de chercher à clore le débat. En effet, après des années de tâtonnements constitutionnels, on sait maintenant que le système fédéral peut évoluer de l'intérieur, sans refonte de la Constitution. Mais cette évolution doit se faire de manière stratégique et intelligente. La décentralisation n'est pas nécessaire. Il convient plutôt de redéfinir le rôle de l'État afin d'arriver à une nouvelle rationalisation des pouvoirs, dans un environnement mondial en pleine mutation. Il faudra se pencher sur cette question ou accepter l'inévitabilité de la « crise constitutionnelle perpétuelle ».

Terminons avec une seconde anecdote. Tout de suite après le rejet du Lac Meech, à l'été 1990, j'ai eu l'occasion de discuter avec un banquier suisse de la perception qu'on a du Canada. Le lui ai notamment posé la question suivante : « Pourquoi le dollar canadien n'a-t-il pas baissé sur les marchés internationaux après le rejet de l'accord (il est même monté d'un sou)? » Le Suisse, pince sans rire m'a répondu : « Nous avons étudié votre question canadienne, mon cher monsieur, et nous sommes arrivés à la conclusion suivante. Tous les pays ont besoin d'un hobby ou passe-temps. Il est clair que le vôtre est la réforme constitutionnelle. Nous trouvons cela charmant et même pittoresque. Mais viendra un moment où, devant l'intensification de la concurrence internationale, vos perpétuelles interrogations sur vos états d'âme vont commencer à vous coûter cher. Nous vous conseillons donc, en bons amis, de trouver un autre hobby, dans les plus brefs délais. »

Lysiane Gagnon



Le sens des mots

On n'en croyait pas ses oreilles : Jean Charest, l'un des chantres du fédéralisme qui jouera sans doute un rôle important dans la campagne référendaire, Jean Charest reprenant à son compte le projet péquiste des années 70 sur la « souveraineté-association » ?

Mais à bien lire l'intervention de M. Charest devant la Chambre de commerce de Laval, mardi dernier, on voit que ce discours, loin de marquer une flamboyante conversion aux thèses souverainistes, s'inscrivait plutôt dans la bonne vieille stratégie bourrassiste qui consistait à confondre le peuple en jouant sur les mots et en détournant à son avantage le sens de certaines expressions bien cotées dans les sondages.

Lisons bien : « Le fédéralisme, dit M. Charest, c'est la souveraineté partagée. Il est temps qu'on reconnaisse dans les faits que la vraie souveraineté-association, au Canada, c'est le partage des pouvoirs et des responsabilités entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. » Ah, tiens ! La souveraineté-association, c'est... le fédéralisme !

Et M. Charest d'en appeler au respect des compétences respectives du provincial et du fédéral, à l'élaboration d'objectifs communs à travers un processus continu de consultation et de collaboration, à la conclusion d'ententes administratives qui pourraient éventuellement être constitutionnalisées.

Pierre Trudeau ou Daniel Johnson n'auraient pas dit autre chose, puisque le fédéralisme orthodoxe, normal, classique, c'est précisément cela : le respect rigoureux des compétences respectives de chaque gouvernement et quant au reste, un processus continu de négociations et de consultations, le plus souvent orientées vers des accords élaborés dans un esprit pragmatique plutôt qu'à partir de considérations idéologiques.

Divers gouvernements ont dévié de ces principes, et transformé le système en luttes de pouvoir incessantes, mais la définition du fédéralisme reste quand même valable. Il y a des fédérations mal gérées, tout comme un pays indépendant peut être une dictature ou une démocratie.

Le gouvernement de Jean Chrétien, qui a l'appétit vorace et une habileté politique inversement proportionnelle à cet appétit, constitue un repoussoir particulièrement éloquent du fédéralisme, mais cela, c'est le problème de Jean Chrétien, pas celui du fédéralisme comme système de gouvernement.

On voit donc que malgré ses efforts pour se distinguer des libéraux en faisant miroiter la promesse d'une « troisième voie », malgré ses coquetteries sémantiques et la récupération de formules susceptibles d'élargir son audience — « souveraineté-association », « souveraineté partagée » —, M. Charest revient inévitablement dans la voie du fédéralisme classique.

Pour une bonne raison : c'est la seule qui soit logique et, actuellement en tout cas, la seule réaliste. Des solutions logiques et réalistes, on ne le répètera jamais assez, il n'y en a que deux : l'indépendance et le fédéralisme.

Toutes les solutions moyennes, y compris les plus farfelues, ont été essayées, de la souveraineté-association de Lévesque et du livre beige de Claude Ryan aux accords de Meech et de Charlottetown en passant par ce monument d'irrationalité qu'était le rapport Allaire.

Elles ont toutes échoué, non pas seulement à cause de la mauvaise volonté des « Anglais », mais parce que chacune engendrait de nouveaux problèmes, tous plus épineux les uns que les autres, et aurait conduit à un système encore plus bancal que celui qu'on a.

Les politiciens, pressés qu'ils étaient d'en arriver à une entente, n'importe laquelle, n'en ont guère parlé, mais le fait est que chacune de ces solutions moyennes risquait de constituer, pour les Québécois, un marché de dupes susceptible d'atténuer le pouvoir réel dont ils disposent au sein de la fédération sans par ailleurs leur permettre de bénéficier des avantages de la souveraineté.

S'il y a un référendum en 1995, il est infiniment probable que les Québécois auront à choisir entre, d'une part, l'indépendance (sans garantie d'association) et le statu quo (sans garantie de réforme constitutionnelle).

Ce n'est peut-être pas le choix dont plusieurs rêvent, mais au moins cela donne au Québec la chance de choisir entre deux options qui ont chacune des inconvénients sérieux, certes, mais aussi d'incalculables avantages. C'est mieux que de vivre dans un système où l'on aurait les désavantages de l'indépendance sans les avantages de l'indépendance, et les désavantages du fédéralisme sans les avantages du fédéralisme.

Autrement dit, ou l'on reste dans la maison ancestrale mais à titre d'occupant de plein droit : on l'habite au complet, il n'y a pas de zone interdite, mais on n'est pas seuls à décider de la marche de la maison. (Notre voix compte, cependant, et nous avons plus souvent qu'à notre tour le contrôle du conseil d'administration.) Ou l'on se bâtit une maison à côté, que nous administrerons tout seuls, à notre goût.

La copropriété ou la maison unifamiliale. Des deux côtés, il y a des avantages et des inconvénients.

Le pire — c'est ce que proposaient, mutatis mutandis, toutes les ébauches de « troisième voie » — serait de rester dans la maison ancestrale, mais comme occupant de seconde classe, marginalisé, relégué dans une aile « spéciale » où l'on ferait ce qu'on veut, mais avec peu de pouvoir sur la gestion générale, ou alors de se replier dans un bâtiment annexe tout en devant négocier interminablement le partage de la cuisine et du jardin.

Pourtant, ce rêve d'une « troisième voie » continue de flotter, incarné au premier chef par la formation du jeune Mario Dumont, lequel, fidèle héritier de la tradition allainiste, n'en finit plus de jongler avec ces misérables coquilles sèches que sont les mots vidés de leur contenu.

Ces jeux de mots charment le vieux rêve d'un Québec indépendant dans un Canada uni, un rêve fou, irréalisable, qu'ont trop longtemps alimenté les élites politiques du Québec.

Jacques Parizeau et Daniel Johnson, tous deux porteurs d'options claires et logiques, ont ramené la rationalité dans ce débat. C'est, pour l'un comme pour l'autre, un parti très risqué, mais qui au moins fera sortir le Québec des sables moussus où il s'enlisait aveuglément. C'est aussi un pari qui rend sa dignité à l'électorat, en le forçant à regarder la réalité en face.

Un excellent remède pour les électeurs ambivalents au référendum : le vote flou

Présentement, le système électoral ne fait aucune place pour les « oui mais », les « peut-être » et les « plutôt non »

ARTURO SANGALLI

L'auteur est professeur au Département de mathématiques du Champlain Regional College.

Il est presque certain que le référendum aura lieu en 1995. Sa date exacte, et surtout quelle sera la question, font l'objet de conjectures et de spéculation.

Mais personne ne semble mettre en cause le mécanisme même de la consultation. Celui-ci oblige l'électeur à choisir l'une des deux réponses possibles : oui ou non. Et pourtant, un grand nombre de gens manifestent un sentiment d'ambivalence, et ils s'accrochent mal d'un choix entre deux alternatives diamétralement opposées. Car il faut répondre oui ou non. Il n'y a aucune place pour les « oui mais », les « peut-être » et les « plutôt non ».

Habitué à composer avec les nuances et l'ambiguïté — je travaille dans une branche des mathématiques appelée la logique floue — il m'est apparu tout à fait naturel que l'on permette aux électeurs d'exprimer leur incertitude par un vote « flou ». Ensuite, on tiendrait compte du « degré de conviction » de chaque vote dans le calcul du résultat. Celui-ci refléterait alors plus fidèlement la volonté

populaire qu'en obligeant tout le monde à choisir entre deux extrêmes.

Le bulletin de vote flou contiendrait, outre la question, deux cercles reliés par une ligne horizontale. Au moment du scrutin, l'électeur exprimerait son opinion par une marque verticale, soit sur la ligne, soit à l'intérieur de l'un des cercles. Les partis sans inconditionnels du oui ou du non, n'auraient qu'à marquer le cercle correspondant à leur choix, comme dans un vote traditionnel. Ceux qui désirent donner une réponse plus nuancée placeraient leur marque sur la ligne, plus ou moins proche du oui (ou du non) selon leur degré de conviction.

La façon de compter les suffrages serait relativement simple. Une marque à l'intérieur du cercle du oui, disons, vaudrait 1 voix pour le oui et 0 pour le non. Une marque sur la ligne donnerait une fraction de vote au oui et une fraction au non. Si la marque est, par exemple, plus proche du oui et à trois-quarts de la longueur de la ligne, elle donnerait 0,75 voix au oui et 0,25 voix au non.

À noter que l'électeur n'aurait pas à s'occuper de chiffres du tout. Il ou elle exprimerait sa volonté par une simple marque, dont la proximité du oui ou du non refléterait son degré d'appui à chacune des deux options. Un ordinateur muni d'un lecteur optique pourrait facilement effectuer les calculs pour déterminer le résultat final.

Quelles pourraient être les conséquences de l'adoption du vote flou ? Parlons de noir/blanc plutôt que de oui/non pour éviter les connotations politiques. Dans ce cas, le vote flou permettrait de choisir, outre le noir et le blanc, toute la gamme des gris.

Supposons que, dans un référendum ordinaire, le noir l'emporte sur le blanc par 56 % contre 44 %. Si un quart de ceux qui ont voté noir avaient pu donner une réponse plus nuancée, disons 0,6 noir-0,4 blanc (au lieu de 1 noir-0 blanc), le résultat aurait été 50,4 % noir, 49,6 % blanc, et l'écart de 12 points en faveur du noir se verrait réduit à moins d'un point. Si, en plus, un huitième de ceux qui ont choisi le noir avaient voté noir à seulement 80 % (c.à.d. 0,8 noir-0,2 blanc), le nouveau score serait de 49 % noir contre 51 % blanc et le blanc l'emporterait ! Cet exemple suppose que tous les blancs sont entièrement convaincus de leur choix, et que seulement environ deux tiers des noirs sont des inconditionnels de leur couleur (le reste ayant partagé leur vote). Bien entendu, beaucoup d'autres situations sont envisageables.

Naturellement, avant d'adopter cette nouvelle façon de compter les voix, il faudrait demander l'avis de la population. Cela pourrait très bien se faire par référendum.



PHOTO JOONED KHAN

« Quand ils applaudissent les GIs qui investissent des repaires putschistes ou qui arrêtent des policiers et des attachés, c'est la justice que les Haïtiens applaudissent », estime un sociologue haïtien.

L'Empire du Bien a besoin d'un triomphe en Haïti

JOONED KHAN

Avec le débarquement militaire américain, l'espoir est revenu en Haïti.

Le putsch sanglant de septembre 1991, ourdi par l'armée liée à l'extrême droite et à l'ancienne administration Bush, ne l'avait pas exilé, mais il l'avait brutalement refoulé.

Trois années de répression sans quartier l'enterraient toujours un peu plus, zombifié, sous une chape de terreur où il survivait en suspension animée, comme *La Presse* avait pu le constater en 1992 et 1993.

Mais le débarquement de septembre 1994, décidé par la nouvelle administration Clinton en guise de « Soutien à la démocratie » en Haïti, a rompu le charme narcoterroriste et militaro-macoute qui tenait en otage les sept millions d'habitants de ce pays.

Le redéploiement de l'Empire

Les implications de cette initiative sont multiples.

Narguée dans son arrière-cour il y a un an par les *attachés* qui refoulèrent le *Harlan County*, la superpuissance états-unienne a réaffirmé sa suprématie, comme elle se devait de le faire, en vue de son redéploiement global dans le monde post-Guerre froide.

Du coup, le président Bill Clinton, jeune démocrate handicapé par une réputation de pacifiste, réussissait son baptême du feu — aidé par un Jimmy Carter décidé à faire oublier sa propre ineptie militaire passée en signant un accord-piège avec les putschistes.

En vue de ce redéploiement, l'équipe Clinton-Carter a adopté une approche « trilatéraliste » — du courant politique des années 1970 postulant une gestion mondiale fondée sur la démocratie, le droit et le partenariat : le débarquement en Haïti se fondait sur des résolutions de l'OEA et de l'ONU et, pour la première fois, la superpuissance US se rangeait avec la majorité pro-démocratique d'un pays pauvre contre ses bourreaux putschistes.

Ce n'est donc pas l'unilatéralisme américain à la Reagan-Bush. Mais ce n'est pas non plus le multilatéralisme onusien dont rêve le Canada. Les « Forces multinationales » qu'attendaient voir

les *bérets bleus* de l'ONU étaient jusqu'à mardi exclusivement US ; et les nouveaux arrivants sont quelques centaines de peine, entraînés et encadrés par les États-Unis, face à 20 000 soldats américains !

Et c'est en Haïti que les USA s'efforcent désormais d'exorciser leur « syndrome vietnamien » : leur nouvelle armée multi-ethnique, comportant beaucoup de jeunes Noirs, Hispaniques, Asiatiques, et beaucoup de femmes, est traitée avec circonspection, mais aussi avec chaleur, par le peuple haïtien.

Ce n'est ni le Koweït, ni la Somalie, ni la Rwanda. En Haïti, le peuple a déjà élu un gouvernement, et les États-Unis viennent le rétablir contre le gré de ceux qui l'ont renversé par la force.

Des effets étonnants sur l'apartheid haïtien

Ce revirement du rôle traditionnel de l'Oncle Sam a des effets pour le moins étonnants au niveau de l'apartheid haïtien, où la force, règle d'or du système, intervenait cette fois contre les plus forts.

« Cédras, Biambly, Michel-François, les macoutes, les attachés ne croient qu'à la force et ne respectent que la force. Face aux Américains, ils ne pouvaient que plier », commentait cette dame de Pétienville devant la tournure des événements.

« En Haïti, tout est rapport de forces. L'arrivée des Américains pour rétablir la démocratie et restaurer Aristide a fait basculer le rapport de forces en faveur du peuple, et celui-ci l'a très vite compris », a déclaré un journaliste haïtien.

Si bien que les putschistes, qui jusque-là défiaient Washington tout en se drapant de la Bannière étoilée — c'est Clinton qu'ils narguaient, avec des clin d'oeil aux républicains —, se sont mis à dénoncer « l'occupation américaine » avec des accents castristes !

Un « Comité patriotique » a accusé l'armée US d'avoir « planifié l'opération du Cap-Haïtien pour livrer la ville aux groupes Lavalas ». Dans le rapport sur l'opération où il se démet comme commandant du Nord, le colonel Claudel Josaphat en dit autant.

À Port-au-Prince, le « président de facto » Emile Jonassaint, le « sénateur illégal » Dejean Bélizaire ainsi que l'avocate Mireille Durocher-Bertin « travaillent » le thème anti-américain en accusant

Washington de violer ses engagements, de s'ingérer dans les affaires d'Haïti et de pousser le pays vers la guerre civile.

La méfiance populaire

L'adhésion du peuple haïtien à l'intervention US n'est pourtant pas inconditionnelle. Haïti est après tout la 2e République libre de l'hémisphère. Son peuple se définit d'abord en fonction de son indépendance conquise sur ses maîtres esclavagistes. Et la 1ère occupation US, de 1915 à 1934, a laissé d'amers souvenirs.

Au plus fort des mitraillages du FRAPH contre les manifestants au coin des rues de l'Enterrement et du Champ-de-mars, la famille pauvre qui nous avait cachés, une journaliste haïtienne et moi, n'était pas d'accord sur le rôle US. « Je te l'avais bien dit ; ça prouve que les Américains sont là pour le Môle Saint-Nicolas, pas pour nous protéger », rageait l'adolescent de fils. « Tais-toi, clamait la mère. Sans eux, nous serions tous déjà morts. »

La nouvelle intervention US a souffert, et souffre encore, des prudences tactiques de Washington : l'appui du camp démocratique acquis, l'administration Clinton ne veut pas s'aliéner totalement le camp putschiste. Pour deux raisons : éviter des affrontements sanglants qui peuvent coûter la vie aux GIs, et préserver autant que possible des contre-poids au camp Lavalas (pro-Aristide).

Ce qui explique l'ambiguïté de l'accord de Port-au-Prince : la passivité des GIs devant l'agression mortelle de la police contre un marchand de cocos le 20 septembre ; l'absence totale des GIs à la marche du 30 septembre, 3e anniversaire du putsch, bloquée par les tireurs du FRAPH ; l'encadrement US de la conférence de presse du chef du FRAPH, Toto Constant, mardi au Champ-de-mars.

Les optimistes retiennent à ce jour l'instauration croissante de la sécurité et de la normalité en Haïti : le retour du Parlement légitime ; la réinstallation du maire Evans Paul ; la libération de la radio-télévision d'État ; la décapitation des Ninjas, la milice ultra-sophistiquée de la nouvelle mafia narco-militaire ; la prise du bar Normandie rue du Champ-de-mars, siège du FRAPH ; la saisie d'armes diverses sur des bases de l'armée et de la police, et sur les grandes propriétés ; et la fuite en république Dominicaine du colonel Joseph Michel-François, chef de la police.

Mais les pessimistes signalent que les autres leaders du putsch, notamment les généraux Raoul Cédras et Philippe Biambly, ainsi que Jonassaint lui-même, restent en place ; que le Palais national et le Grand quartier général de l'armée ne sont pas encore libérés ; et que le ménage dont font preuve les Américains envers les tueurs, dont Toto Constant, augure mal pour l'avenir.

Le retour d'Aristide

L'avenir, pour l'instant en tout cas, passe par le retour et la réinstallation du président Aristide.

La « conversion » de Constant, montée en spectacle par le service de presse US au pied de la statue de Toussaint Louverture, visait sans doute à faire comprendre à Cédras, Biambly et Jonassaint, campés autour, que les carottes putschistes sont cuites.

Surtout que Constant, qui exigeait tout récemment l'expulsion de Stanley Schragger, chef de l'USIS, a dit : « La réalité, c'est le retour d'Aristide en Haïti » — donnant un autre tour d'écrou dans la stratégie US de strangulation du régime putschiste.

Mais ce dénouement hollywoodien signifie-t-il que les Américains vont donner unilatéralement l'absolution aux putschistes repentis — alors que le gouvernement Malval n'a même pas encore soumis le projet de loi d'amnistie à l'examen du Parlement ?

En fait, le gouvernement Malval refuse de se manifester tant que dure l'équivoque Jonassaint. Le général Jean Bélotte, ministre de la Défense de Malval, a bien été chargé par Aristide de mener la « transition » en vue de son retour, mais de vives consultations sont en cours pour la désignation d'un nouveau premier ministre — et d'autres noms sont évoqués, dont ceux de Lesly Delatour, Marie-Michèle Rey et Leslie Voltaire.

La date du retour d'Aristide elle-même reste inconnue. William Perry, chef du Pentagone, a dit « après le 15 octobre ». À l'ONU, Aristide parlait mardi du 15 octobre. De toute façon, soulignent de nombreux Haïtiens, Aristide va revenir solidement encadré par l'armée US, et par les exigences du FMI et de la Banque mondiale.

S'attardant sur les affrontements inter-haïtiens tolérés par les GIs tant au Cap-Haïtien qu'à Port-au-Prince, alors que

l'USIS observe le mutisme total sur la situation à Port-de-Paix et aux Cayes, les pessimistes estiment qu'au mieux Washington cherche à s'incruster en Haïti, et qu'au pire il pourrait invoquer le chaos pour retarder indéfiniment le retour d'Aristide.

L'enjeu américain

Or, le retour physique d'Aristide est devenu essentiel au succès de l'opération « Soutien à la démocratie ». Reste à savoir quand.

Pour Clinton, qui joue sa majorité démocrate au Congrès dans un mois, et donc ses propres chances de réélection en 1996, l'enjeu politique reste énorme.

Un *October surprise* peut intervenir contre lui, sous la forme de GIs tués en Haïti et les corps montrés à la télévision, ou, plus tragiquement, celle de l'assassinat d'Aristide après son retour. Il reste encore un mois jusqu'aux élections US, et la stratégie haïtienne de Clinton peut donc encore s'écrouler.

Plusieurs Haïtiens n'écartent pas d'ailleurs que les Américains se contentent de leur stratégie actuelle d'asphyxie tranquille du régime putschiste, et attendent après les élections du 8 novembre pour ramener Aristide en Haïti.

Mais que les impératifs du redéploiement américain selon Clinton exigent désormais le retour physique d'Aristide en Haïti, cela ne fait plus de doute. Tout comme ces mêmes impératifs exigent des putschistes qu'ils se recyclent au pluralisme politique — ce que seul Toto Constant, solidement ébranlé il est vrai, semble avoir compris jusqu'à présent.

Fort de l'arsenal nucléaire, militaire, financière, bancaire, technologique, industrielle, culturelle (Hollywood, télé, musique pop) pour étendre sa suprématie globale, la superpuissance US recherche en Haïti l'instrument stratégique qui lui fait défaut : l'autorité morale pour devenir l'Empire du Bien.

Voilà pourquoi l'espoir est revenu en Haïti. Il faut maintenant qu'Aristide, exilé lui depuis trois ans, revienne, ramenant la légitimité démocratique, les institutions, la vie politique.

Et la vie tout court, grâce à la Minuha chargée de rétablir les services de base — eau, électricité, téléphone, routes, écoles, hôpitaux. Avec, à terme, un nouvel ordre régional de démocratie et d'échanges incluant Haïti, la république Dominicaine et Cuba.

Une pomme de discorde : l'amnistie

JOONED KHAN

Pour se développer, Haïti a besoin de stabilité politique, qui ne peut venir que de la réconciliation nationale après les clivages des trois dernières années, d'où la nécessité d'une amnistie pour les auteurs du coup d'État, raisonnent les Américains.

Il ne peut y avoir réconciliation sans justice, répliquent les adhérents du camp démocratique, car s'il y a impunité pour les crimes commis sous le règne putschiste, les familles des victimes risquent de se faire justice elles-mêmes et Haïti ne sera guère plus avancé au chapitre de la stabilité.

C'est en ces termes politiques que se pose ces jours-ci le débat sur l'amnistie en Haïti, controversée remise à l'ordre du jour par l'accord de Port-au-Prince, du 18 septembre 1994, qui stipule que les chefs putschistes quitteront le pouvoir dès qu'une « amnistie générale » aura été votée par le Parlement.

La question reste académique tout de même puisque le même accord précise que les chefs putschistes, que l'on appelle seulement « certains officiers militaires des Forces d'armée d'Haïti », se retireront au plus tard le 15 octobre, que

l'amnistie soit adoptée ou non.

Une amnistie « politique »

Le président Jean-Bertrand Aristide a bien convoqué le Parlement en session extraordinaire pour examiner sept projets de loi, dont un relatif à l'amnistie, et l'Assemblée s'est réunie en bonne et due forme à Port-au-Prince sous la protection de l'armée US.

Mais ce n'est que ce mercredi que le ministre de l'Intérieur du gouvernement Malval, René Prosper, qui cumule le portefeuille de la Justice depuis l'assassinat du ministre Guy Malary, il y a un an, a déposé le projet de loi d'amnistie.

Le projet se contente de modifier une loi d'amnistie de 1860 pour dire que « le droit d'amnistie accordé par la Constitution au chef de l'État s'exerce en matière politique seulement » et que « l'amnistie peut être prononcée avant ou après les poursuites et même après les condamnations par contumace ».

On est loin de l'« amnistie générale » voulue par les putschistes pour eux-mêmes et leurs complices militaires et civils. Le projet, examiné séparément par la Chambre des députés et le Sénat, était adopté tel quel dès jeudi soir par la Chambre, où le camp légitimiste détient

une confortable majorité. Le Sénat, où le camp putschiste dispose d'une meilleure marge obstructionniste, a adopté le même texte hier. Mais si amnistie il y a, elle ne sera que « politique ».

Serges Gilles, chef du Panpra (socialiste ayant collaboré avec le régime putschiste) et « sénateur illégal » du 18 janvier 1993, souhaite une « amnistie générale, comme en Argentine après Raul Alfonsin, comme au Chili, comme au Salvador avec la Commission qui fit la vérité sur les crimes des deux camps ».

Quant aux familles des victimes, dit-il, « qu'on leur accorde des compensations, afin d'éviter un cycle de revanches permanentes et de déstabilisation permanente, et de permettre au gouvernement de remettre Haïti vraiment sur les rails de la démocratie ».

Les parlementaires pro-putschistes, dont les « élus illégaux », menés par le sénateur Bernard Sansarico et le député Franz Robert Monde, entendent élargir le projet d'amnistie déposé mercredi. À défaut de quoi, on s'attend à ce qu'ils contestent à nouveau la légitimité du Parlement en ressuscitant la controverse du quorum.

Les ténors du camp légitimiste, comme les députés Ernst Pédro Casséus

et Patrick Norzéus, et les sénateurs Firmin Jean-Louis et Turneb Delpé, soutiennent, eux, qu'une loi d'amnistie générale telle que réclamée par les putschistes est une impossibilité.

« Non seulement nous faut-il respecter les droits des tiers de demander justice, dit Delpé, il nous faut aussi fermer la porte aux putschistes futurs. Or, une loi a un caractère général. Nous ne pouvons pas placer les putschistes au-dessus des lois. »

Le président Aristide, en tout cas, a rappelé qu'en vertu de l'article 147 de la Constitution, il a déjà signé un décret d'amnistie (politique) dès juillet 1993, c'est-à-dire tel que stipulé dans l'accord de l'île des Gouverneurs. L'actuel projet de loi ne vise qu'à formaliser cela.

« Amnistie limitée », dit la Maison-Blanche

La Maison-Blanche a de son côté fléchi quelque peu la semaine dernière en estimant pour la première fois qu'une « amnistie limitée » pouvait être envisagée pour les putschistes.

Dès la signature de l'accord de Port-au-Prince, Pierre Sané, secrétaire général d'Amnistie internationale (AI) affirmait qu'une « amnistie générale » ignorait les

droits de l'homme, car elle accordait « l'impunité aux responsables de violations » et rendait « difficile une solution à long terme de la crise », car elle laissait « les tortionnaires et assassins hors d'atteinte ».

À Montréal, le Centre international des droits réunissait le week-end dernier un panel sur les droits en Haïti pour « donner la parole à ceux qui s'élèvent contre l'impunité des responsables » des plus de 3000 assassinats et autres violations graves depuis trois ans dans ce pays.

En Haïti, *La Presse* a interrogé des hommes et des femmes des couches pauvres ayant perdu des proches, dont des proches ont été battus, torturés, violés, ou qui eux-mêmes ont subi des sévices, durant la répression putschiste. Ils étaient unanimes : il faut que justice soit faite.

« Quand ils applaudissent les GIs qui investissent des repaires putschistes ou qui arrêtent des policiers et des attachés, c'est la justice que les Haïtiens applaudissent », notait un sociologue haïtien. « En Haïti, les GIs jouent le rôle du shérif droit venu défendre les honnêtes gens contre les gangsters. La justice est au centre du succès de l'intervention américaine. Elle est aussi au centre des préoccupations du peuple haïtien », ajoutait-il.



PHOTOS JOONED KHAN, La Presse

Rassurés par la présence des militaires américains, accueillis comme des libérateurs, les partisans d'Aristide n'ont pas tardé à manifester dans les rues de Port-au-Prince.

Une phase cruciale pour la démocratie haïtienne

CLAUDE MOÏSE

Historien, l'auteur vient de publier un nouvel ouvrage sur Haïti « Une constitution dans la tourmente »

L'intervention massive et méthodique des forces armées américaines met fin aux tergiversations, aux esquives des putschistes, aux spéculations de toutes sortes.

Elle marque un tournant qui annonce la restauration effective de la légalité constitutionnelle et le retour d'Aristide à la présidence. Et surtout, elle libère le peuple de la terreur des putschistes, fait naître l'espoir d'un soulagement prochain des souffrances énormes imposées par l'embargo. La présence américaine crée ainsi de nouvelles conditions politiques de la relance du processus de développement et de démocratisation en Haïti. Mais elle ouvre aussi une période d'incertitudes. L'opération baptisée « Soutien à la démocratie » atteint aujourd'hui une étape cruciale et délicate.

Passés les premiers moments d'euphorie, les difficultés d'organisation de la vie quotidienne et de la normalisation de la vie générale reprendront le dessus. Elles se compliqueront de la persistance des conflits sociaux et politiques, des problèmes dus à la destruction de pans entiers de l'économie nationale, à la faillite de l'État, à la dégradation de l'appareil administratif, aux rancœurs tenaces, à la tentation de revanche, à la tradition haïtienne de justice expéditive après les renversements des pouvoirs dictatoriaux (le déhoucage).

L'insécurité ne sera pas la moindre des difficultés. On doit s'attendre à ce que des groupes armés incontrôlés harcèlent la force d'intervention, cherchent à déstabiliser, à créer le chaos. L'instabilité ainsi entretenue dans le pays, les actes de violence contre les militaires américains et des journalistes étrangers renforceraient l'hostilité de l'opinion publique américaine face à la décision du président Clinton de faire intervenir son armée en Haïti.

L'extrême droite américaine et l'opposition républicaine ne manqueraient pas de tirer à boulets rouges sur un président

Clinton déjà affaibli politiquement. Elle pourrait être la stratégie des militaires haïtiens et de leurs alliés, qui ne renoncent pas à lutter contre la restauration de l'ordre constitutionnel. Et s'ils ne parvenaient pas à enrayer le processus, compte tenu de la détermination américaine et de l'ampleur des moyens engagés, ils pourraient adopter une position de repli, faire le mort en attendant des jours propices. En maintes occasions depuis 1986, ils ont montré qu'ils savaient attendre leur heure et repartir à l'attaque après une période d'accalmie.

De leur côté, les forces américaines accueillies en libérateurs par le peuple sont contraintes de faire vite et bien, de procéder en douceur et avec fermeté à la fois pendant qu'elles bénéficient encore de la ferveur populaire.

Elles vont tenter d'amadouer d'un côté la police haïtienne actuelle pour qu'elle coopère à des tâches de police qu'elles ne pourraient accomplir avec le maximum d'efficacité et, de l'autre, elles chercheront à convaincre les leaders lavalassiens sur le terrain d'éviter les rassemblements populaires dont pourraient profiter les provocateurs. Bien entendu, ce ne sont pas les militaires haïtiens évincés qui vont les aider, ni non plus les radicaux anti-impérialistes. Pour ces derniers d'ailleurs, l'intervention américaine est une occupation en bonne et due forme à des fins impérialistes qui n'ont rien à faire avec le processus de libération du peuple haïtien.

La sécurité publique

Dans ces conditions, les Américains alliés aux légitimes, ont besoin de résultats rapides quant à la normalisation constitutionnelle qu'ils recherchent et qui constituent l'objectif principal de l'opération couverte par la communauté internationale.

Il s'agit en tout premier lieu du rétablissement de la sécurité publique. Mais le temps de formation et de mise en condition d'une nouvelle force de police peut être plus ou moins long. La situation est très délicate pour des Américains qui tiennent à éviter la confrontation, mais qui par la force des choses ne peuvent couvrir les pratiques policières haïtien-

nes, ni tolérer indéfiniment les actes de provocation des groupes armés hostiles.

Il s'agit également de toute une série de mesures politiques et législatives.

La normalisation passe par le rétablissement des autorités légitimes (Évans Paul à la mairie de Port-au-Prince, Robert Malval à la tête du gouvernement, par exemple) et par le fonctionnement efficace du Parlement qui doit voter plusieurs lois d'urgence dont celle relative à l'amnistie en vue d'accélérer le départ des militaires, selon l'accord de Governors Island et le pacte de New York.

Le retour du président Aristide constitue le point culminant de ce processus de restauration non seulement par son caractère symbolique, mais aussi parce qu'il permettra au pays de se rendre compte des effets immédiats de la politique annoncée de « réconciliation » et de « justice », parce qu'il donnera au gouvernement la latitude de fonctionner sur une base normale, parce qu'il favorisera la reprise immédiate de l'aide économique et technique promise par la communauté internationale. Est-ce à dire que ce scénario se réalisera aisément dans les délais impartis ? Rien n'est moins sûr.

On ne sait pas quelle sera la réponse du Parlement aux projets de loi qui lui seront soumis et dont on ignore le contenu. La majorité n'est pas acquise automatiquement au gouvernement légitime. À moins qu'entre-temps des négociations de coulisses aient eu lieu en vue de dégager une majorité favorable, on ne devra pas s'étonner que les parlementaires se tiraillent sur les mesures à prendre quant aux conditions de l'amnistie, à la création de la force de police, aux termes de référence sur le rôle et les modalités de l'assistance technique étrangère. On peut même craindre des incidents de procédure sur la base des prescriptions constitutionnelles se rapportant à l'inviolabilité du territoire.

Le rappel de Malval

À court terme, les questions pratiques à résoudre pour un commencement de sortie du coup d'État portent sur les points d'accord de Governors Island et du pacte de New York.

La loi d'amnistie ne devrait pas

créer tant de difficultés pour la simple raison qu'elle ne saurait outrepasser l'article 147 de la Constitution qui accorde exclusivement au chef de l'État le privilège d'accorder l'amnistie en matière politique et conformément à la loi. Or la loi actuellement en vigueur, qui remonte à 1906, sauvegarde les droits des tiers. Rien n'empêcherait le président, comme cela s'est déjà produit en maintes circonstances historiques, d'émettre un décret limitatif, qui définit la nature et le temps de commission des délits pour lesquels l'amnistie est accordée. Que les législateurs, pour confirmer un accord politique, veuillent abroger la loi de 1906 pour la rendre plus conforme par exemple, rien ne s'y oppose pourvu que la nouvelle législation soit conforme à la Constitution.

Dans le cadre du rétablissement de la légalité constitutionnelle, le rappel de Malval ne devrait pas non plus faire problème puisque son gouvernement est le seul légitime, même s'il est démissionnaire. Son retour au gouvernement comme le retour d'Aristide à la présidence constituera un acte éloquent de confirmation de la normalité constitutionnelle restaurée.

Le chef de l'État, en concertation avec les présidents du Sénat et de la Chambre des députés, aura par la suite toute la latitude pour proposer un nouveau gouvernement au Parlement. Une fois rétabli le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif, la question de la formation d'un nouveau Conseil Electoral pourra être abordée. De même, un commandant en chef de l'armée haïtienne et un nouveau chef de police pourront être nommés, ce dernier conformément à la Loi sur la création de police, dont le projet est probablement inscrit au feuillet des Chambres législatives.

Tout le programme législatif et le dispositif politique peuvent être bouclés dans un délai qui ne devrait pas dépasser très largement le 15 octobre si nous tenons pour acquis que les services de la présidence s'y étaient préparés (projets de loi, consultation avec les groupes parlementaires, etc.) Mais, les affaires politiques haïtiennes ne sont jamais simples en dépit de la limpidité des normes. Les luttes de pouvoir ne font pas dans la dentelle.

À moyen terme, il faut redouter la prochaine et très importante échéance électorale annonciatrice de compétitions chaudes dont les effets pervers se feront sentir à l'intérieur de la coalition triomphante à l'abri des forces d'interposition. Le pays ne sera même pas encore délivré du traumatisme du sanglant coup d'État qu'il faudra subir les conséquences des luttes de factions. Mais puisqu'il importe de rétablir la légalité constitutionnelle, objectif pour lequel les démocrates se battent depuis trois ans, il faudra respecter les délais imposés par la Charte et aller aux urnes.

Dès le mois de décembre, les électeurs haïtiens seront appelés à renouveler la composition des collectivités territoriales (sections communales, mairies et départements), la Chambre des députés et les deux tiers du Sénat. Même sous tutelle et malgré la force imposante des troupes étrangères, les questions de sécurité ne seront pas résolues du jour au lendemain. Il est permis de redouter une résurgence des susceptibilités nationalistes et une exploitation à outrance du sentiment national par ceux qui sont écartés du pouvoir ou qui n'espèrent jouer un rôle politique significatif dans le cadre d'un régime démocratique effectif.

Sans vouloir jouer les Cassandre, nous pensons qu'il ne manque pas de raisons de s'inquiéter pour ceux qui sont appelés à assurer la relève du pouvoir en Haïti, qui doivent faire face au jeu compliqué des différents acteurs nationaux et étrangers, qui sont pris par l'urgence de résultats concrets au bénéfice d'un peuple qui doit en attendre tellement du nouveau cours des choses.

Leur vision de l'avenir et leur sens politique vont être mis à rude épreuve. Mais, le défi à relever n'est pas le seul fait du pouvoir légitime restauré, c'est aussi celui de tout le Mouvement démocratique dont on ne peut s'empêcher de déplorer la faiblesse d'organisation et l'absence d'unité.

Aux partis politiques, aux organisations de la société civile et de la mouvance religieuse il sera demandé beaucoup pour assainir le climat politique et social, condition indispensable à un nouveau départ vers la démocratisation et le développement du pays.



Des groupes armés incontrôlés et anti-Aristide ont tiré sur la foule. Ils risquent de continuer à harceler la force d'intervention, cherchant à créer le chaos.

L'illusion du divorce à l'amiable

NDLR — La semaine prochaine, les éditions Libre Expression publieront « Plaidoyer pour un pays mal aimé », une série de propos et réflexions de l'ancien premier ministre Joe Clark sur les choix politiques auxquels les Canadiens font face. Nous reproduisons ci-contre, en primeur, de larges extraits du chapitre « L'illusion du divorce à l'amiable », dans lequel M. Clark dit aux Québécois qu'ils ne doivent pas s'attendre à ce que leurs amis canadiens-anglais d'aujourd'hui deviennent des ambassadeurs de la bonne entente dans un Québec séparé. Le choix des extraits et des sous-titres est de La Presse.

Je n'ai pas souvenir de perspectives aussi sombres sur la possibilité pour le Canada de rester uni ; on semble si peu vouloir envisager les conséquences brutales de sa rupture.

Plusieurs Canadiens, au Québec, présumant qu'ils conserveront, dans un pays séparé, les avantages de l'appartenance au Canada : ses ententes commerciales, les bonnes relations avec les provinces voisines et les programmes sociaux. Les leaders séparatistes encouragent évidemment cette réconfortante opinion. Lucien Bouchard a même déclaré qu'un Québec indépendant continuerait d'utiliser la monnaie canadienne.

Telle est l'illusion du « divorce à l'amiable ». Peut-être les leaders séparatistes sont-ils tout à fait sincères en pensant que les choses se passeraient de cette façon. Erreur monumentale. Et celui qui parle ainsi incarne la quintessence même du « Canadien anglais modéré ».

Les Québécois qui croient pouvoir conserver du Canada ce qui fait leur affaire et abandonner le reste s'illusionnent de façon tragique. Ils sous-estiment la déception et la fermeté avec lesquelles le reste du pays réagirait à la séparation. Et ce faisant, ils se trompent moins sur leurs adversaires que sur leurs alliés. Ils présumant que la générosité et la compréhension qu'ils ont trouvées dans la Confédération s'étendraient spontanément aux forces qui auraient brisé le pays.

Le calcul est mauvais, et pour deux raisons. D'abord, et c'est l'évidence, les Canadiens anglais qui sont déjà, au sein même du Canada, hostiles au Québec seraient impitoyables lors de la négociation sur l'indépendance. Ils exigeraient les conditions et les modalités les plus dures et, dans l'amertume qui suivrait la séparation, ils pourraient certainement compter sur un fort soutien public.

Mais la plus sérieuse erreur de jugement porte sur l'attitude des Canadiens qui ont travaillé si ardemment à faire respecter le Québec et lui assurer une place à l'intérieur du Canada. Pour ma part, j'ai été inspiré par deux idéaux qui se complètent l'un l'autre et je soupçonne que d'autres ont de semblables motivations. D'une part, bien sûr, nous croyons à l'intégrité et à la vitalité de la société québécoise. Nous l'admirons et plusieurs d'entre nous ont joué leur carrière pour l'aider à s'épanouir au sein du Canada.

Mais nous avons également foi en un concept plus vaste, un Canada fait de respect mutuel et dans lequel les citoyens font tout ce qui est en leur pouvoir pour maintenir une communauté accueillante et globale.

Je comprends très bien ceux qui avancent que la communauté canadienne n'a

pas toujours été très généreuse à l'endroit du Québec. Mais je sais également, et de première main, combien sont nombreux les Canadiens qui tiennent profondément à l'épanouissement du Québec au sein du Canada. À mon avis, et pour autant qu'on accorde sa chance au pays, cet engagement mènerait, incontestablement à l'inclusion des garanties nécessaires dans la Constitution.

Le droit de choisir

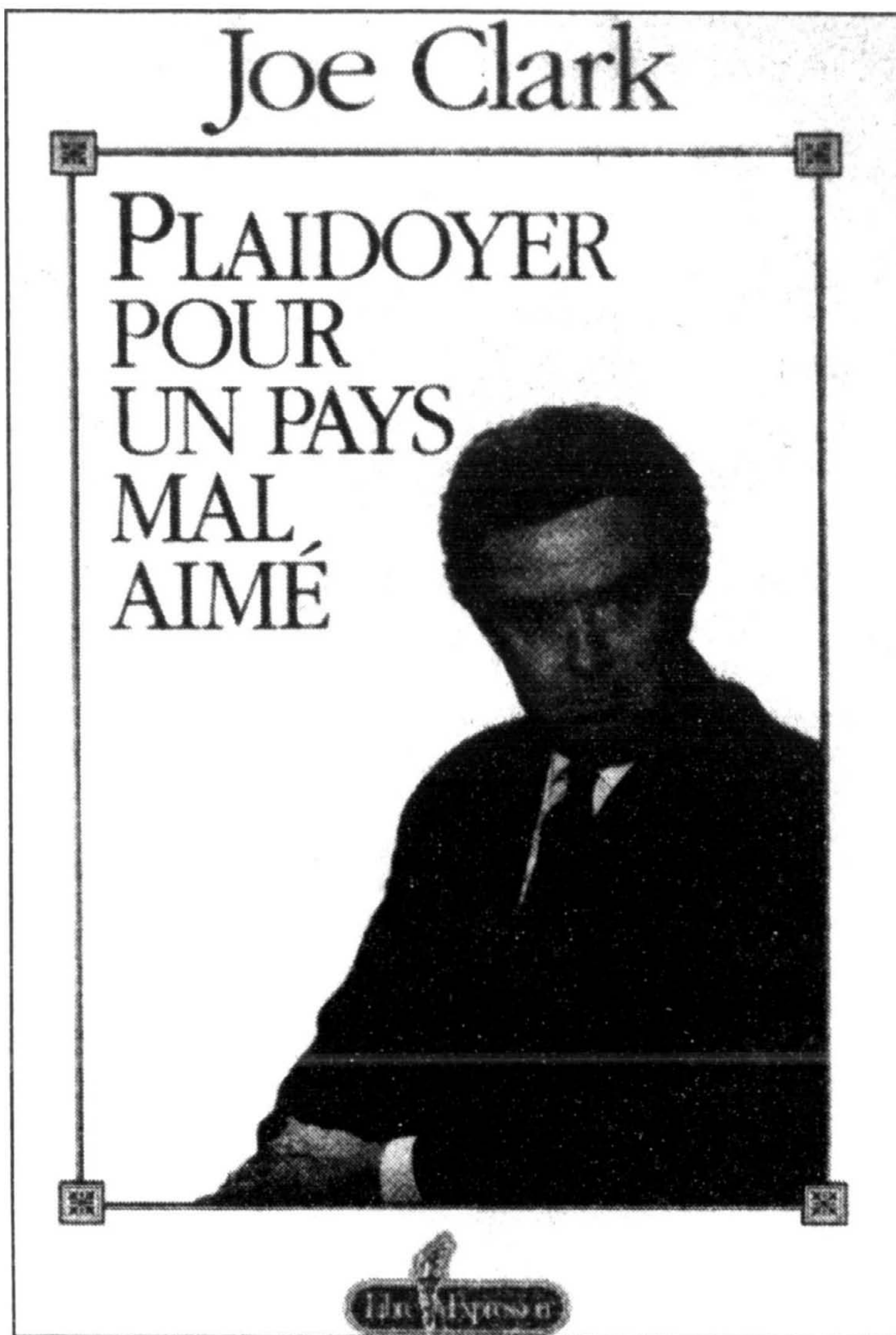
La question s'est déjà posée de savoir si les Canadiens respecteraient, le cas échéant, le droit du Québec de quitter le Canada. La réponse est un « oui » sans ambiguïté. Plus importante est maintenant la question de savoir si les Québécois manifesteront leur sens des responsabilités en considérant cette option avec la plus grande prudence et en ne choisissant cette solution qu'en dernier ressort. Pour le reste du Canada, la décision du Québec de se séparer ne comporterait pas plus d'équivoque que n'en comporte son droit à le faire ; elle serait finale, et nous consacrerions nos énergies à tirer le meilleur parti du Canada qui nous resterait.

En septembre 1991, mon ami et secrétaire parlementaire, Jean-Guy Hudon, organisa pour moi une assemblée publique dans sa ville de Valleyfield, non loin de Montréal. Il y avait beaucoup de monde, y compris une poignée d'indépendantistes, tous d'excellente humeur, qui me conspuèrent par principe avant d'écouter avec courtoisie mon français de High River. Au cours des échanges qui suivirent, un de mes chahuteurs se présenta au micro pour dire qu'il n'aimait ni mes propositions constitutionnelles, ni mes politiques, ni même, tout compte fait, mon pays ; mais, ajouta-t-il : « Nous vous respectons, monsieur Clark, et nous espérons qu'après l'indépendance vous serez nommé ambassadeur du Canada au Québec. »

Personne, au Québec, ne devrait entretenir des illusions comme celle-là. Si le Québec décide de se séparer, les négociateurs canadiens ne seront pas des conciliateurs comme moi. Soyons plus précis : ceux qui ont travaillé si fort pour obtenir des accords, tels ceux de Meech et de Charlottetown, ne l'ont pas fait comme conciliateurs mais comme Canadiens ; non comme ambassadeurs mais comme concitoyens. Nous conserverions, sans doute, une profonde affection pour le Québec mais il serait alors devenu un autre pays qui aurait placé ses intérêts en conflit avec les nôtres.

Les coûts du divorce

À propos des conséquences de l'offen-



sive séparatiste, on s'illusionne tout autant hors du Québec qu'au dedans. Plusieurs Canadiens ou bien écartent la perspective de la séparation ou bien prétendent qu'il serait plus coûteux de conserver le Québec que de briser la fédération.

Et pendant que ce que l'on appelle le débat national se traîne sur une quatrième décennie, les camps s'éloignent les uns des autres et se laissent distraire par d'autres problèmes. La dette et le déficit accaparent la discussion publique, réduisent chaque problème à ses dimensions comptables et entretiennent le sentiment de l'échec du système, d'où l'idée que n'importe quel autre arrangement ne pourrait être pire, qu'on l'ait ou non étudié.

Les Canadiens de l'Ouest se concentrent sur leur propre sentiment d'aliéna-

tion, qui est réel, et élaborent inconsciemment un jeu dans lequel tout gain pour le Québec doit être une perte pour l'Ouest, et vice-versa. Les leaders autochtones, qui risquent plus que quiconque lors des négociations de Charlottetown et furent eux aussi répudiés par leur peuple, insistent sur la primauté de la question autochtone. Les groupes d'intérêt se sentent menacés comme jamais auparavant par une époque de restrictions budgétaires et de changements fondamentaux, et veillent, avant toute chose, à leur intérêt propre.

Pendant ce temps, le Québec se transforme de plus en plus en une société distincte, différente du reste du Canada autant par son mode de vie et sa raison d'être que par sa langue. Les bulletins de nouvelles ne sont pas les mêmes au Canada français et au Canada anglais. Les nouvelles majeures ou internationales

peuvent être traitées à peu près de la même façon à la télévision anglaise et à la Société Radio-Canada ou à TVA, mais les nouvelles locales et les commentaires ont bien peu en commun. Ils traduisent, littéralement, des univers différents. Il en résulte que les Canadiens anglophones voient rarement le Québec qui est montré quotidiennement aux francophones. Et l'inverse s'applique au Québec.

La stratégie Bouchard

Le Bloc québécois et le Parti québécois exploitent naturellement ce sentiment d'être différent. Le dernier scrutin fédéral a donné à Lucien Bouchard les prérogatives de chef de la loyale opposition de Sa Majesté, fonction qu'il utilise pour promouvoir sa cause. Il y a quelque paradoxe à voir la « loyale opposition » oeuvrer à la destruction du pays, mais les paradoxes abondent au Canada et M. Bouchard a parfaitement le droit de remplir la fonction qui lui revient. Je m'attends à ce qu'il entreprenne d'autres voyages à l'étranger, dans des pays prêts à le laisser utiliser son titre officiel pour accroître la crédibilité d'un Québec séparatiste.

L'aspect le plus révélateur de sa stratégie sera son comportement ici même au Canada, particulièrement hors Québec. Il entreprendra, ce qui ne surprendra personne, de provoquer les autres Canadiens, gentiment mais délibérément. Il est tout à son avantage d'avoir l'allure de quelqu'un qui fait des efforts de réconciliation avec le reste du pays, et plus encore lorsqu'il provoque des réactions apparemment impolies ou inamicales envers le Québec. Chaque réaction dure ou mal choisie apporte de l'eau au moulin séparatiste au Québec. Lucien Bouchard veut promouvoir la thèse de l'impossibilité pour le pays de rester uni ; que le divorce se fasse à l'amiable ou non, le fait qu'il semble inévitable sert la cause séparatiste.

Dans le même esprit, les stratèges séparatistes seraient ravis de voir les Canadiens se lancer davantage dans des spéculations sur « l'impensable » et développer des hypothèses sur le fonctionnement du Canada sans le Québec. Je comprends les frustrations qui pourraient amener les autres Canadiens à étudier de tels scénarios, tout comme je comprends l'argument de prudence selon lequel il vaut mieux se tenir prêt à toute éventualité. Mais nous frôlons alors le domaine des prophéties qui se réalisent précieusement parce qu'on les a faites. Des énergies qu'on devrait employer au renouvellement du pays seraient alors détournées sur l'analyse des autres possibilités. Les Québécois dont la foi fédéraliste repose sur l'hypothèse que le Canada peut fonctionner se demanderaient si le reste du pays y tient vraiment. Dans l'Ouest et en Ontario, la tentation grandirait d'exploiter l'hostilité envers le Québec sous le prétexte de promouvoir une solution de remplacement. Une chose est certaine : chaque fois que les autres Canadiens envisagent sérieusement l'hypothèse d'un divorce avec le Québec, quels que soient les termes qu'ils emploient, les leaders séparatistes sont heureux.

Les Allemands risquent d'élire un gouvernement faible

FRÉDÉRIC WAGNIÈRE

MUNICH

La stabilité politique de l'Allemagne depuis la guerre est sans égal. Même la réunification de 1990, qui a entraîné la disparition d'un État ainsi que l'intégration de ses 17 millions de citoyens et de leur territoire dans la République fédérale, s'est faite dans le calme et la compréhension.

Cette stabilité a, cependant, le gros désavantage de cacher des déséquilibres nouveaux parmi tous les aléas de la conjoncture politique et économique. Les élections au Bundestag du 16 octobre portent plus sur les rapports entre une poignée de partis que sur la grande question à laquelle personne n'a de réponse.

Il y a 25 ans, le taux de chômage était d'environ 1 pour cent. Aujourd'hui, ce sont 10 Allemands sur cent qui cherchent du travail sans en trouver.

Bien entendu, le problème n'est pas unique à l'Allemagne. Le chômage est encore pire en France, en Grande-Bretagne, en Italie et en Espagne. Il faut aussi tenir compte de la réunification qui a mis dans le même panier les entreprises totalement improductives de l'Est avec celles qui ont réalisé le miracle économique de l'après-guerre dans l'Ouest.

Une campagne traditionnelle

Normalement, ce serait le rôle des partis politiques, à la veille d'une élection, de chercher la cause de cette détérioration de l'emploi et de trouver des remèdes pratiques. Or, ils semblent se contenter de mener une campagne très traditionnelle dans le but de former le prochain gouvernement ou d'y participer. C'est ainsi qu'il est beaucoup question de finances gouvernementales, de services sociaux, de protection de l'environnement et de sécurité intérieure.

Ce sont toutes des questions importantes, mais elles ne correspondent pas au problème imprévu auquel l'Allemagne doit faire face : le ralentissement chronique de l'économie. Il est aussi connu dans d'autres pays industrialisés, comme le Canada, mais en Allemagne il est intervenu au moment où le gouvernement fédéral avait pris l'engagement à l'égard de l'Allemagne de l'Est, nouvellement réintégré, de hisser son niveau de vie à la hauteur des Allemands de l'Ouest. Du point de vue purement financier, Bonn a tenu parole, en dépit de la récession, mais il a été incapable de mettre en scène le

climat économique qui aurait permis aux Allemands de l'Est de créer leur propre miracle économique.

À l'Est, les citoyens sont désabusés de leur nouveau sort. Ils en goûtent les nouvelles libertés et l'élévation du niveau de vie, mais ils ont une certaine nostalgie de la stabilité sans effort que l'ancien régime staliniste leur offrait. Cela explique les récents succès électoraux à l'échelle locale du Parti du socialisme démocratique (PDS), le successeur du Parti communiste. Il pourrait maintenant jouer un rôle important après les élections, si les deux grands partis atteignent des résultats bien en-deça de leurs attentes. Le PDS n'a toutefois pas d'idées nouvelles à offrir, son activité étant en grande partie limitée au maintien de certains avantages sociaux.

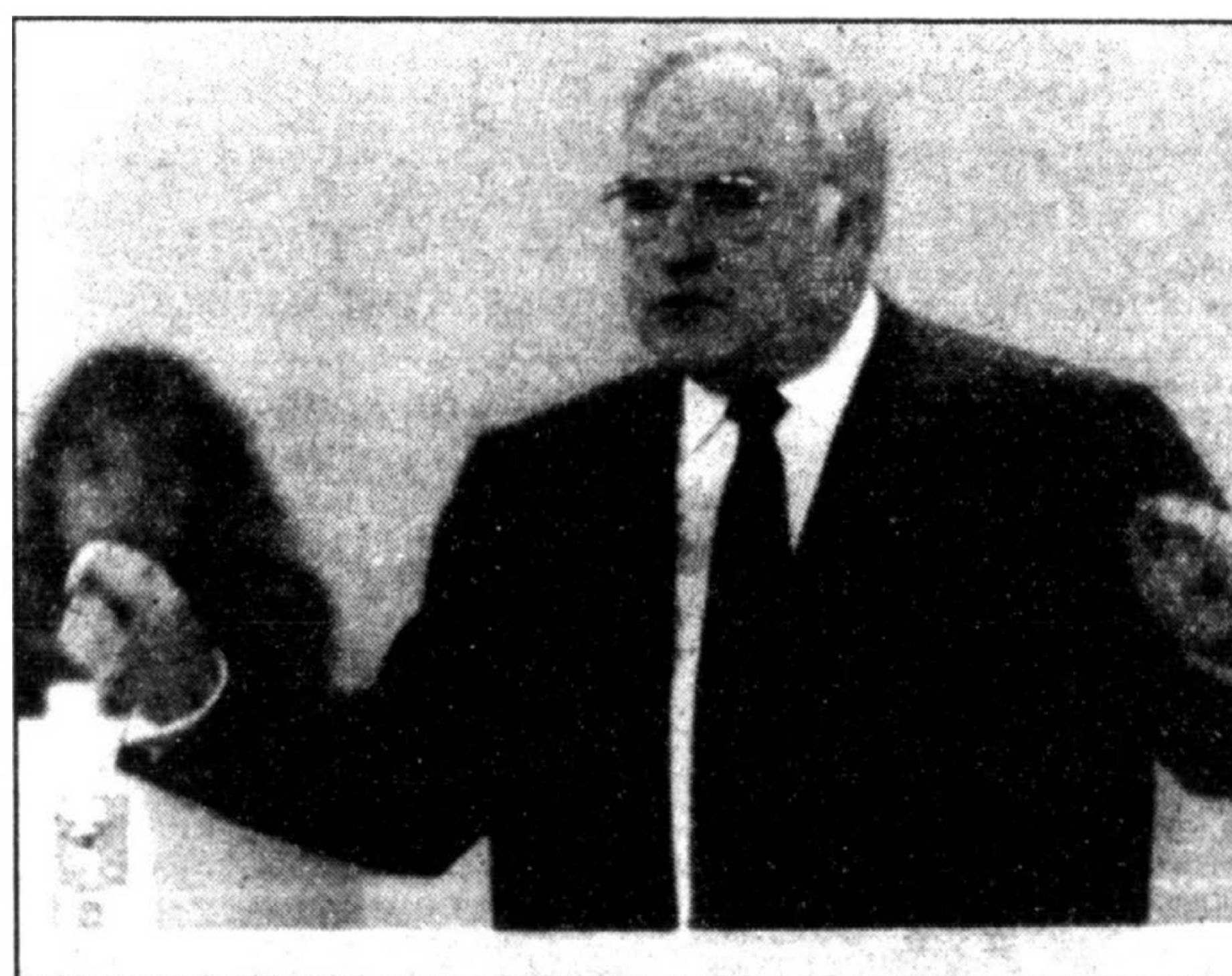
On retrouve une faiblesse semblable du côté des verts qui ont des idées souvent très constructives sur certains problèmes de la société allemande actuelle, mais qui ne savent pas élargir leur pensée au surprenant manque de dynamisme de l'économie allemande, qui tend à freiner la recherche de solutions aux problèmes sociaux.

Ce qui est toutefois beaucoup plus inquiétant pour l'avenir de l'Allemagne, c'est que les trois partis traditionnels qui ont formé à tour de rôle tous les gouvernements de la République fédérale souffrent tout autant d'une pauvreté en idées que les partis de l'opposition, qui représentent surtout des intérêts particuliers.

Un message qui sonne creux

L'Union démocrate chrétienne (CDU) continue à plaider pour la primauté de l'économie de marché, dans une tradition qui remonte à la naissance de la République fédérale après la guerre. Ce message commence toutefois à sonner un peu creux, car le gouvernement du chancelier Helmut Kohl n'est pas capable d'aller jusqu'au bout de ses convictions et de demander franchement aux électeurs l'autorisation d'abolir toute une panoplie de mesures sociales destinées à l'origine à protéger les droits des travailleurs, mais qui sont devenues d'importants obstacles à l'embauche.

Si la situation économique et sociale avait été plus dramatique, le gouvernement aurait peut-être adopté une politique qui le démarquerait plus de ses adversaires. Mais la reprise économique s'est enfin manifestée avec une certaine vigueur, comme au Canada, et le chance-



Le chancelier Helmut Kohl compte sur la reprise économique.

lier compte sur elle pour remporter les prochaines élections. Tant que durait la récession, les socialistes avaient le vent en poupe, mais les récentes élections en Saxe et en Bavière confirment la remontée des démocrates chrétiens, pour autant qu'ils puissent compter sur un chef énergique, tel que M. Kohl.

La CDU n'a cependant aucun espoir de former le prochain gouvernement s'il n'a pas l'appui des libéraux, le FPD, avec lequel il forme une coalition depuis 1982. Or, le FPD n'a pas réussi à franchir, lors des six dernières élections régionales, la barre des 5 pour cent du vote nécessaire pour siéger dans un Parlement allemand. En Bavière, il est même tombé à moins de 3 pour cent, il y a une semaine. On pense cependant que les libéraux pourront recueillir assez de voix le 16 octobre pour siéger au Bundestag et faire partie du gouvernement avec la CDU.

Mais le grave problème est qu'une grande partie des voix du FDP ne viendra pas de libéraux convaincus mais de conservateurs qui voient la nécessité de sauver le petit frère de la coalition pour rester au pouvoir. Cela donne une très mauvaise image d'un parti qui s'est toujours targué de sa conscience sociale.

Les Allemands se posent donc beaucoup de questions sur le rôle disproportionné du FDP dans la vie politique. Les uns voient d'une façon positive son apport à la stabilité politique du pays, ils craignent que, sans lui, l'Allemagne ne sombre dans une situation presque ingouvernable, soit une grande coalition de la CDU avec les socialistes, soit un gouvernement socialiste et vert avec l'appui des ex-communistes. Ni l'une ni l'autre de ces possibilités n'est très prometteuse pour préparer l'Allemagne en vue du XXIe siècle.

Mais d'autres voient le problème d'une façon moins pragmatique. Ils constatent que l'apport des libéraux s'est toujours exercé sur le plan des principes. Lorsqu'ils formaient le gouvernement avec la CDU, ils arrondissaient les angles d'un grand attachement à l'économie de marché en insistant sur une grande protection des droits de l'homme et des droits sociaux. C'était un petit parti qui se distinguait par son idéalisme.

En coalition avec les socialistes, en revanche, ils insistaient sur la renonciation à l'idéologie marxiste et sur le libéralisme économique. Avec des chefs de premier plan, ils ont joué un rôle déterminant, notamment lors du refus alle-

mand de céder aux pressions soviétiques au sujet du stationnement de missiles à portée intermédiaire. Bref, c'était un parti qui attirait les idéalistes et les intellectuels. Avec M. Hans-Dietrich Genscher, il a longtemps fait la politique extérieure de la République fédérale.

Le successeur de M. Genscher, M. Klaus Kinkel, ne fait pas le poids. On dit maintenant volontiers que le FDP n'est plus un parti de principes mais le parti des gens aisés qui veulent participer au pouvoir : « Ce n'est plus le parti de l'État de droit mais un parti d'État de droite. » Cette réputation serait acquise de façon permanente si les libéraux participaient au prochain gouvernement uniquement grâce à l'appui opportuniste d'électeurs démocrates chrétiens.

Les sondages

À en croire les sondages, les Allemands rééliront la coalition actuelle aux prochaines élections. Mais les élections en Bavière montrent que les socialistes peuvent encore remonter la pente et que les libéraux commencent vraiment à montrer l'usure du pouvoir.

Le gouvernement qui sortira des prochaines élections sera nettement plus faible que celui que M. Kohl a pu former, il y a quatre ans, juste après la réunification. Au manque d'élan des libéraux, il faut ajouter les 12 années que M. Kohl a passé comme chancelier. Son sens de l'histoire et des besoins très fondamentaux des Allemands lui a permis de surmonter des crises importantes. Mais les Allemands savent bien qu'il n'a pas les dons d'un organisateur de l'économie. Ils ne s'attendent même pas à ce qu'il sache résoudre les problèmes structurels qui existent encore. Il est donc mal placé pour chercher à mobiliser les Allemands dans une nouvelle direction.

Quant aux socialistes, s'ils sont appelés à former un gouvernement, ils pourraient s'éloigner de l'économie de marché sous l'influence des verts et des ex-communistes, comme il ne l'ont pas fait lorsqu'ils étaient au pouvoir avec Willy Brandt et Helmut Schmidt.

Quel que soit le résultat des élections, la direction politique de l'économie allemande risque d'être particulièrement faible alors que l'Allemagne, et avec elle l'Europe, ont tant de difficultés à créer des emplois et à surmonter leurs problèmes structurels.

Grand remue-ménage à la radio

FRANÇOIS VARY

Consultant et analyste des médias, l'auteur est président de Communications François Vary.

La création surprise de Radiomédia, la semaine dernière, soulève plusieurs questions. Comme par exemple : pourquoi ferme-t-on CJMS, une station comptant près d'un demi-million d'auditeurs, alors que le Québec est une région des plus fertiles pour la radio au Canada avec plus de 23 heures d'écoute par personne chaque semaine ?

Les artisans de cette restructuration de la Radio AM ont affirmé qu'il s'agissait avant tout d'une décision économique, au demeurant courageuse et très sage. Les dirigeants des deux réseaux ont fait leurs devoirs. Après avoir étudié plusieurs scénarios, ils ont mis de côté leur orgueil et pris les grands moyens pour colmater les brèches d'une situation qui engouffrait des sommes énormes.

Mais cette fusion des AM de Télémedia et de Radiomutuel n'est peut-être que le premier pas vers d'autres types d'actions, car les tendances économiques dures de l'industrie de la radio confirment le vieillissement des auditeurs AM, la prédominance du FM et un plafonnement des revenus publicitaires à la radio.

Une autre question, à plus court terme celle-ci, se pose : est-il réaliste de penser que le « nouveau » CKAC pourra rapidement retrouver une certaine rentabilité et améliorer sa position concurrentielle dans le marché de la radio ?

Contexte de la fusion

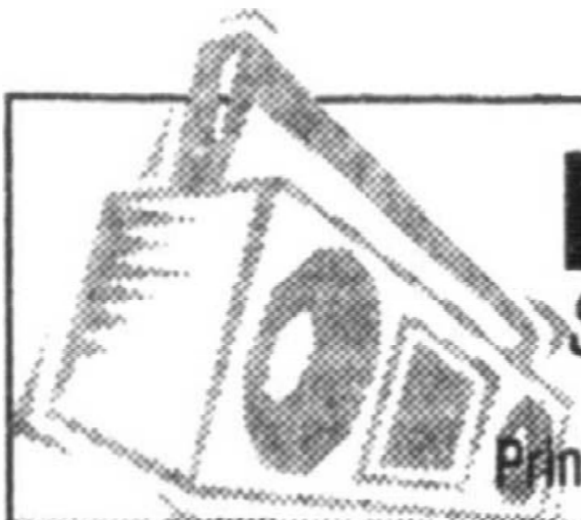
Avant de spéculer sur les récupérations possibles d'auditeurs, il convient de situer le contexte qui a déclenché la fusion et qui a donné le signal d'agir aux principaux intéressés.

Il y a à peine 10 ans, CKAC était une station de pointe, dominant les ondes de Montréal. Cet actif de notoriété, ainsi que les récents succès du réseau FM chapeauté par CITE et l'expérience de Télémedia dans l'établissement de réseaux ont peut-être motivé le choix de l'antenne CKAC aux dépens de celle de CJMS lors du remaniement.

De façon plus brutale cependant, les chiffres d'auditeurs devenaient accablants. À la suite des sondages BBM du printemps 94, CKAC occupait le dernier rang quant au nombre d'heures d'écoute dans l'agglomération de Montréal parmi les huit stations commerciales francophones ; elle occupait le 5e rang quant au nombre d'auditeurs. La station comptait 574 000 auditeurs dans son rayonnement tandis que CJMS en comptait 478 000, mais de plus fidèles. Les deux stations avaient sensiblement le même nombre d'auditeurs, touchant chacune 18 p. cent des francophones, alors que CJMS comptait 15 p. cent plus d'heures d'écoute.

Pendant ce temps, CKVL, jadis anémique, commençait à talonner CKAC et CJMS avec 400 000 auditeurs (une augmentation de 19 p. cent en trois ans), réduisant de plus de 200 000 l'écart de 400 000 qui la distançait de CKAC en 1991.

Fait à noter, lors du dernier sondage d'été (moins utile comme baromètre des tendances pour la radio AM), CKAC a connu un regain inhabituel, dû en grande partie aux succès des Expos dont les matchs étaient retransmis à cette station. Au même moment, CJMS tombait dans un creux de vague, à cause notamment des vacances estivales prolongées d'animateurs vedettes auxquels on avait substitué une programmation axée principalement sur la musique rétro.



L'ÉCOUTE

Stations radio françaises de Montréal

	Printemps 1991	Printemps 1994	Été 1994
CBF-AM	415 900	393 500	310 200
CBF-FM	206 200	236 300	171 800
CFGL-FM	566 300	550 700	525 400
CIEL-FM	335 600	447 400	408 800
CITÉ-FM	334 600	613 500	617 400
CJMS-AM	441 700	478 000	390 500
CKAC-AM	758 300	574 000	707 400
CKMF-FM	695 300	662 500	677 400
CKOI-FM	789 500	1 207 100	1 227 300
CKVL-AM	336 800	400 700	388 700

Source: B.B.M., nombre d'auditeurs 12 ans+. Portée hebdomadaire, territoire de rayonnement

Infographie La Presse

D'autre part, les stations AM sacrifiées le 30 septembre à Trois-Rivières (CJTR), Hull (CKCH) et Chicoutimi (CJMT) ont globalement perdu 40 p. cent de leur écoute en trois ans. Durant cette période, les stations épargnées dans ces marchés (CHLN, CJRC, CKRS) maintenaient leur auditoire dans l'ensemble mais subissaient elles aussi une baisse de 16 p. cent de leur écoute.

Enfin, la part de l'écoute AM est à la baisse et le FM prend de l'importance depuis le milieu des années 80, dépassant en nombre les heures consacrées au AM. Si bien qu'à Montréal seulement, plus des deux tiers de l'écoute se fait désormais au FM. Ce phénomène est légèrement moins prononcé en province. Cette érosion du AM est plus accentuée au Québec que dans le reste du Canada.

À quoi s'attendre des changements

Il sera difficile pour le nouveau « CKAC » d'atteindre le chiffre magique du million d'auditeurs. Tout au plus l'auditoire va remonter au niveau d'il y a trois ans, soit de l'ordre de 750 000 à 800 000 auditeurs, un niveau tout de même très appréciable. Il faudra attendre deux sondages (automne 1994 et printemps 1995) avant de mesurer l'impact véritable de cet amalgame CKAC-CJMS, pour voir l'effet de la nouvelle programmation et pour dissiper la confusion du début et l'afflux passager d'auditeurs curieux attirés par l'événement.

L'auditoire de CKAC était âgé (le deuxième plus âgé après CKVL) avec près de la moitié des auditeurs (48 p. cent) âgés de 55 ans et plus, contre 31 p. cent pour CJMS, dont 6 auditeurs sur 10 se situaient dans le groupe-cible des 25-54 ans, un groupe très recherché par les annonceurs. Cela ne rendait toutefois pas CJMS moins vulnérable, car tous les FM font le plein d'auditeurs dans ce créneau.

La plupart des auditeurs de CJMS passeront à CKAC, mais CKVL pourrait récupérer des auditeurs traditionnels de CKAC (peut-être las du style controversé ou trépidant de nouveaux animateurs comme Gilles Proulx) ; et certains adeptes plus jeunes de CJMS pourraient également tater du FM.

Dans l'immédiat, les responsables de

Radiomédia ont décidé de maintenir la qualité de leur programmation, en écumant le talent des divers créneaux des deux stations — le talent de CJMS surtout. Mais devant les frictions inhérentes à toute nouvelle union et les impératifs de rentabilité, d'autres changements et rationalisations (lire compressions) s'imposeront nécessairement un jour ou l'autre.

Car en misant sur l'informatique, sur les services (météo, circulation) et sur les tribunes téléphoniques animées par des personnalités, la radio AM se condamne à des ajustements constants, et le plus souvent coûteux.

Il sera également intéressant de surveiller comment évoluera au cours des prochains mois la programmation de fin de semaine, car c'est peut-être la période où les deux ex-concurrentes offraient les types d'émissions les plus opposées et hétéroclites (musique rétro, conseils de santé, tribunes de rencontres, chroniques de jardinage).

Radiomédia s'impose comme leader du marché dans les sports. Reste à savoir si la retransmission des matchs des Expos, des Nordiques et des Sénateurs ne sera pas un fardeau trop lourd à la longue, compte tenu du désenchantement qui pourrait résulter des problèmes que connaissent ces équipes, voire la performance future de ces dernières.

La réalité économique

Plus que jamais les annonceurs et leurs agences de publicité recherchent des auditoires actifs, et des médias innovateurs permettant de cibler avec créativité et... à moindres frais.

Rien de surprenant alors à ce que les revenus publicitaires plafonnent au Canada, un marché de 9 milliards. Le bureau de la statistique de Maclean-Hunter rapporte que les investissements n'ont connu aucune croissance significative au Canada en 1993 par rapport à 1992, accusant même une légère baisse en dollars réels. Depuis 10 ans, les revenus ont glissé doucement vers l'affichage, la télévision (et ses canaux spécialisés) et des médias permettant le ciblage (marketing direct, publicité dans les annuaires). La situation du Québec est à peu près identique à cet égard.

Les revenus de la radio (700 millions

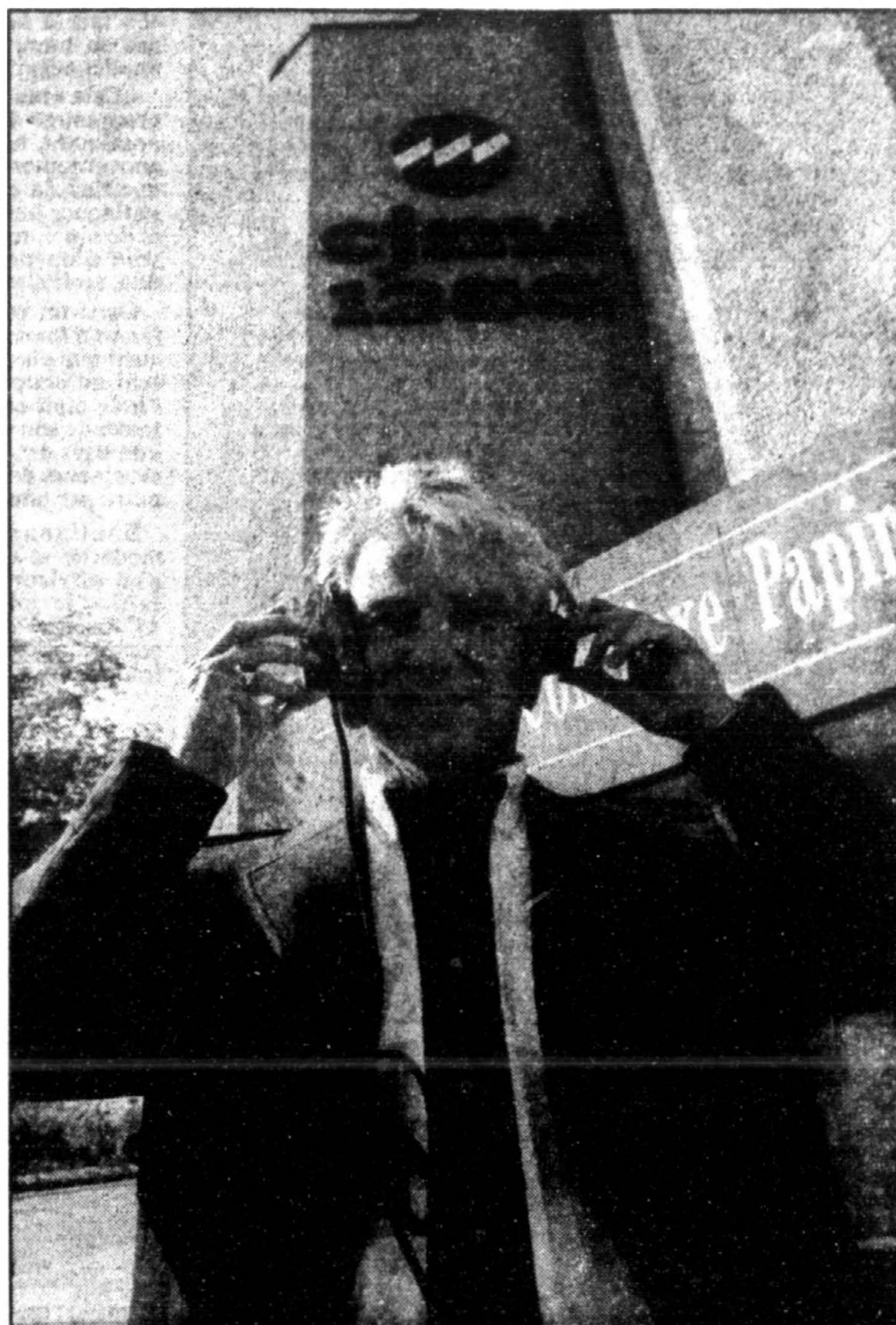


PHOTO MICHEL GRAVEL, La Presse

Transfuge de CJMS, l'animateur Gilles Proulx parviendra-t-il à emmener ses fidèles sans pour autant faire fuir les auditeurs traditionnels de CKAC ?

de dollars) diminuent rapidement : de 9,5 p. cent qu'elle était en 1983, la part des revenus de la radio est passée à 8 p. cent en 1993, une perte de 1,5 point. En fait, si la radio au Canada avait connu la même part du marché en 1993 qu'en 1983, c'est 135 millions de plus qu'elle aurait eu dans ses coffres pour la seule année 1993.

Dans ce contexte, est-ce réaliste de songer à une augmentation de la tarte publicitaire par suite de la création de Radiomédia ?

La disparition de cinq stations fait craindre une augmentation des coûts. La loi de l'offre et de la demande veut qu'un stock réduit de temps d'antenne dicte une augmentation des coûts. Avec le « rajeunissement » prévu de l'auditoire de CKAC, les dirigeants du réseau sont invités à la prudence, puisque toutes les stations FM seront toujours l'arène des 25-54 ans, et ils doivent respecter le message livré par la baisse des investissements à la radio.

La radio a déjà été identifiée comme une grande négligée des publicitaires. Les radiodiffuseurs peuvent toutefois se consoler : de grands annonceurs à succès (Bell, McDonald, Jean Coutu) y consacrent d'importantes sommes et depuis cinq ans la radio du Québec a fait du chemin.

Longtemps peu pourvue en recherches pratiques, soumise à des pratiques de vente peu disciplinées, la radio s'efforce de faire disparaître son image de parent pauvre ; elle s'est dotée d'un bureau de commercialisation, a posé des gestes pour valoriser les créations publicitaires et entreprend bientôt des recherches sur son efficacité. L'organisme BBM entrevoit même d'ajuster sa méthodologie pour connaître plus rapidement les changements d'écoute.

Les dirigeants de Radiomédia, dont plusieurs éléments clés ont oeuvré dans les deux réseaux jadis concurrents, ont démontré par le passé qu'ils étaient capables d'alliances sur le plan commercial en faisant fi des rivalités ; à preuve la coalition pour réaliser une campagne commune Télémedia-Radiomutuel pour les concessionnaires Chrysler, il y a quelques années, et mettant en vedette Michel Bergeron et Mario Tremblay.

Le nouveau réseau gagnera à mettre en oeuvre tous les leviers des deux conglomérats (affichage et Musique Plus pour Radiomutuel, revues et presse locale pour Télémedia) pour ajouter de la synergie commerciale à leur produit radio, sans compter qu'ils bénéficient désormais, auprès des annonceurs nationaux, de la coordination plus centralisée d'un réseau d'une vingtaine de stations majeures AM et FM du Québec.



Le Téléphone juridique

1 900 451-6096

Pour mieux connaître vos droits

La ligne est ouverte 24 heures sur 24!

Un seul coup de téléphone vous permet d'écouter un enregistrement sur plus de 150 sujets d'information juridique et de vous orienter dans vos démarches.

- Je me sépare : qui garde les enfants? N° 1106
- J'ai acheté une balayeuse d'un vendeur itinérant... et je n'en veux plus! N° 2202
- Les pré-arrangements... est-ce que je me fais arranger? N° 2312
- Je peux mettre mon locataire à la porte? N° 2503
- Comment partager les biens de mon père qui vient de mourir? N° 2704
- On vient de me congédier... N° 3105
- Le toit de ma maison neuve coule! N° 3206
- Violence faite aux femmes... N° 5109
- Ai-je droit au chômage? N° 7300
- Mon fils a été arrêté... N° 8101

Cette liste n'est pas exhaustive.

Consultez la case 19 des services Vidéoway ou procurez-vous le dépliant aux bureaux de Communication-Québec.

1 900 451-6096

Le Téléphone juridique, pour mieux connaître vos droits.

24 heures sur 24
1.50\$ la minute

Un service de la Société québécoise d'information juridique



